Insee Dossier
Bourgogne-Franche-Comté

N° 4
Décembre 2016

La filière viti-vinicole dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Insee

Le Bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Le Décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole a défini le périmètre du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.
Il s'étend sur 12 départements situés en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes : 9 départements y sont intégrés en entier (Ain, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Yonne) et 3 partiellement (Isère, Loire, Rhône).
Le préfet du bassin viticole est le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté.

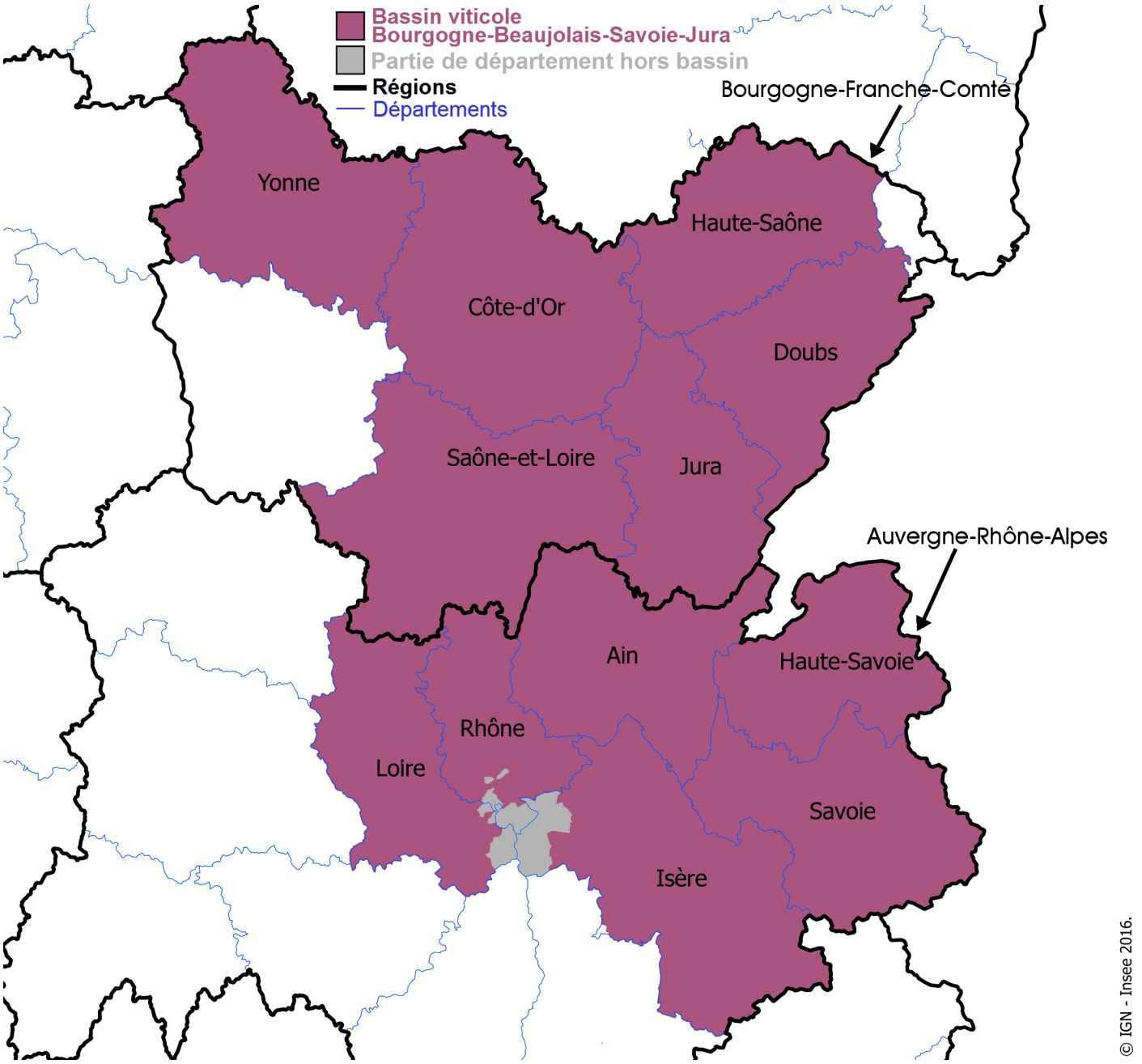

Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Draaf de la région Bourgogne-Franche-Comté.
Il est associé à la publication *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n°* 12, novembre 2016 « Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura : une filière viti-vinicole intégrée qui s'appuie sur plus de 8 700 établissements ».

Sommaire

Schéma des activités de la filière viti-vinicole.....3

Synthèse.....5

Fiches territoriales.....9 à 29

La filière viti-vinicole en Côte-d'Or..... 9
La filière viti-vinicole en Saône-et-Loire..... 13
La filière viti-vinicole dans l'Yonne.....17
La filière viti-vinicole des départements du Rhône et de la Loire.....21
La filière viti-vinicole des départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère.....25
La filière viti-vinicole de Franche-Comté.....29

Enseignement : des formations spécifiques aux métiers de la filière viti-vinicole.....33

Définitions et précisions méthodologiques.....35

Schéma des activités de la filière viti-vinicole

La notion de filière viti-vinicole retenue dans cette étude est celle qui regroupe l'ensemble des unités (entreprises, leurs établissements et les emplois qui y sont liés) qui concourent à la culture de la vigne et à la valorisation du raisin en vin. Il s'agit ainsi d'une filière dite « productive » qui inclut les activités de fabrication du matériel de la filière et la commercialisation du vin. En outre, le périmètre intègre toutes les unités de la zone étudiée, même si elles n'ont pas forcément d'échanges entre elles.
L'étude porte sur le noyau de la filière qui est composée de segments (activités agricoles, activités de service,…) et de sous-segments (culture de la vigne, activités de conditionnement - mise en bouteille…). D'autres activités sont partiellement liées à la filière (elles ne travaillent pas exclusivement pour elle) et ne sont donc pas prises en compte dans le noyau de la filière qui est étudié.

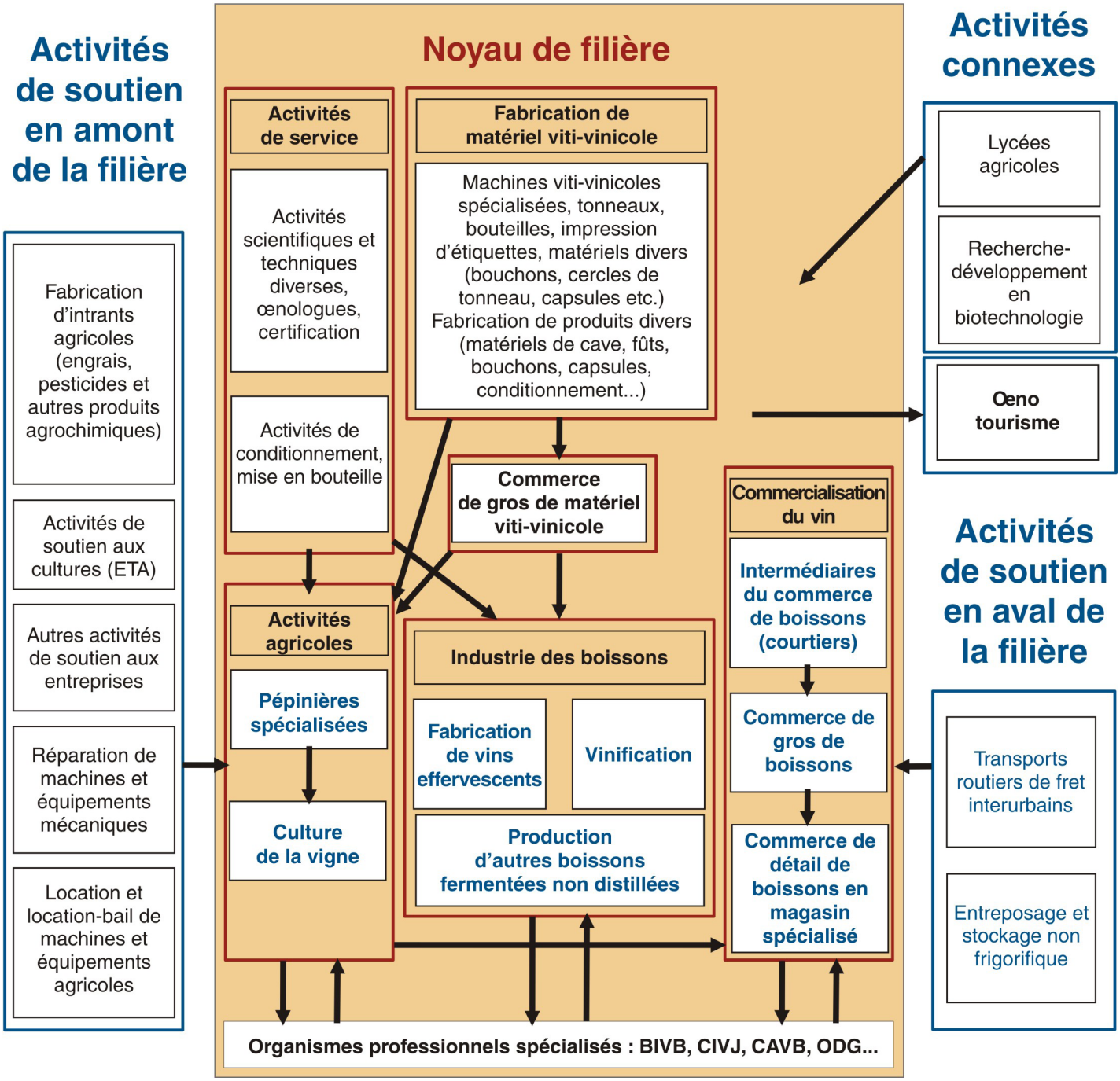

Voir « Définitions et précisions méthodologiques »

Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura : une filière viti-vinicole intégrée qui s'appuie sur plus de 8 700 établissements

La filière viti-vinicole du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura repose en amont sur les exploitations viticoles, premier employeur de la filière, puis l'industrie des boissons et en aval sur un vaste réseau de commercialisation du vin. À ces activités, socle de la filière, se greffent la fabrication et la vente de matériel viti-vinicole, ainsi que des activités de service qui jouent un rôle important dans l'élaboration, la valorisation et la promotion du vin. Ces établissements, souvent de petite taille, sont ancrés sur les territoires viticoles et participent à la formation d'une filière concentrée et bien intégrée localement.

Dans le bassin, la valeur des exportations de vin s'élève à 1,16 milliard d'euros, soit 14 % des exportations françaises quand la production de vin représente 7 % de la production nationale.

Stéphane Adrover, Mélanie Bouriez, Insee Bourgogne-Franche-Comté
Pierre Froissart, Draaf Bourgogne-Franche-Comté

Avec une superficie en vignes de 51 500 hectares, le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, l'un des dix bassins viticoles français, représente 7 % du vignoble national. Les plants de vigne cultivés sont essentiellement des « cépages de cuve » destinés à la vinification. La production de vin, 7 % de la production nationale, se partage entre vins blancs pour 49 % du volume total et vins rouges pour 47 %, la production de rosé étant marginale.

Si le bassin s'étend sur douze départements, tous situés dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, quatre d'entre eux concentrent 90 % du vignoble : le Rhône avec le vignoble du Beaujolais, la Saône-et-Loire, la Côte-d'Or et l'Yonne pour les vignobles de Bourgogne. Les vignobles du Jura et de la Savoie couvrent chacun environ 2 000 hectares. Ceux des autres départements sont de taille beaucoup plus modeste.

De l'exploitation viticole à la commercialisation du vin : une filière composite

La filière viti-vinicole rassemble les activités contribuant à la culture de la vigne, à l'élaboration et à la commercialisation de vins. Elle est structurée en six segments d'activités (figure 1). En amont, les pépiniéristes cultivent des plants et les commercialisent aux viticulteurs qui cultivent et exploitent les vignes. Ces acteurs précèdent la phase de transformation du raisin en vin réalisée soit par des vignerons eux-mêmes en caves particulières, soit par des caves coopératives pour le compte de leurs adhérents ou encore par des établissements spécialisés. Intervient plus tard la phase de commercialisation des vins à destination du marché national ou international. À ces trois segments, socle de la filière, se greffent en amont la fabrication et la commercialisation de matériel viti-vinicole et en amont comme en aval des activités de service (cf. méthode).

Sur le champ retenu et le périmètre du bassin, la filière compte 8 700 établissements et emploie 17 800 salariés en 2015. Pour avoir une vision encore plus complète de l'emploi lié à la filière, il faut ajouter à ces salariés permanents, d'une part le travail saisonnier auquel recourt la viticulture pour l'entretien de la vigne et les vendanges, d'autre part le travail des non-salariés. Lors du recensement agricole de 2010, dernière estimation disponible, le travail saisonnier représentait l'équivalent d'environ 3 800 emplois à temps plein, tandis que 8 800 exploitants agricoles non-salariés travaillaient dans la viticulture. Ce sont donc au total environ 30 000 emplois qui relèvent de cette filière. Hors activités agricoles, il existe également des emplois non-salariés, dont le nombre ne peut être estimé.

Entre 2011 et 2015, la filière a bien résisté à la crise économique du fait de la bonne santé des exportations de vins (cf. encadré). Ses effectifs salariés ont progressé de 7 % alors que dans le même temps, l'emploi salarié marchand des régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes régressait de 1 %. Comme dans les autres activités économiques du secteur de l'agriculture, l'emploi salarié s'est particulièrement développé en viticulture du fait

1 Une filière composée d'une grande variété d'activités

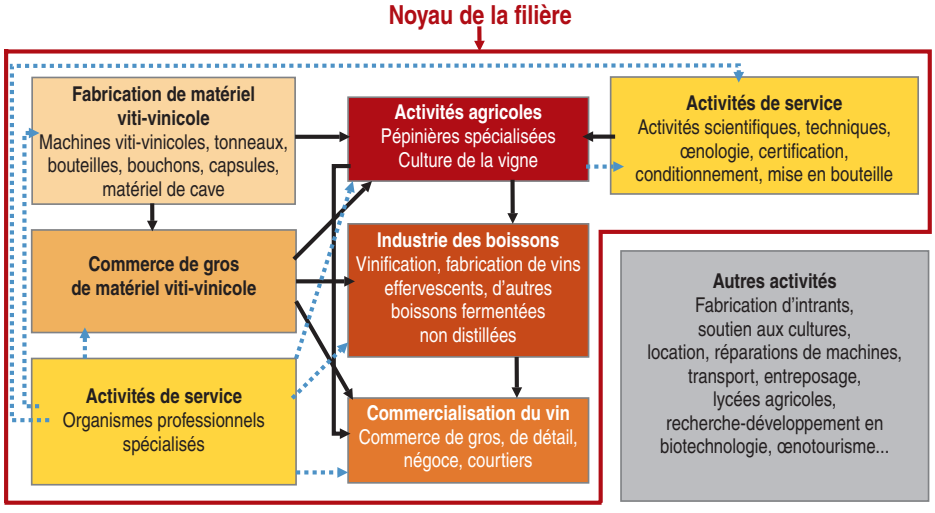

Source : Insee ; Draaf

de la professionnalisation des structures. Il a également résisté dans l'industrie des boissons.

Une filière concentrée et bien intégrée localement

La filière viti-vinicole représente moins de 1 % de l'emploi salarié du bassin. Toutefois, son poids varie fortement d'une zone d'emploi à l'autre. Avec 4 400 emplois salariés, elle pèse 22 % dans la zone de Beaune. Son poids est de l'ordre de 3 % dans les zones d'Auxerre, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Villefranche-sur-Saône, autres grandes zones viticoles du bassin. Les effectifs salariés sont très concentrés, des Côtes de Nuits au Mâconnais. Ainsi, 82 % des effectifs salariés de la filière travaillent dans les zones d'emploi de Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Villefranche-sur-Saône. Ces zones d'emploi présentent aussi la particularité d'une bonne intégration de la filière. En effet, tous les segments y sont implantés, ce qui favorise des relations coordonnées entre les différents acteurs. Néanmoins, dans certains de ces territoires, des grands établissements marquent leur empreinte et expliquent la présence plus ou moins forte d'un segment de la filière. C'est le cas des zones d'emploi de Villefranche-sur-Saône et de Chalon-sur-Saône avec la fabrication de matériel viti-vinicole. Dans les zones d'emploi d'Auxerre, de Mâcon et de Chambéry, la part de la culture de la vigne s'explique davantage par une sous-représentation des autres segments de la filière. En particulier, peu d'emplois sont présents dans le secteur de la commercialisation dans ces territoires.

Les débouchés de la filière ne reposent pas exclusivement sur le bassin : certains pépiniéristes exportent dans le monde entier, les ventes de matériel viti-vinicole dépassent le cadre du bassin et la commercialisation du vin englobe non seulement la production locale mais aussi celle d'autres vignobles (figure 2).

2 Les emplois de la filière se concentrent dans les zones viticoles, notamment celles entre Dijon et Villefranche-sur-Saône

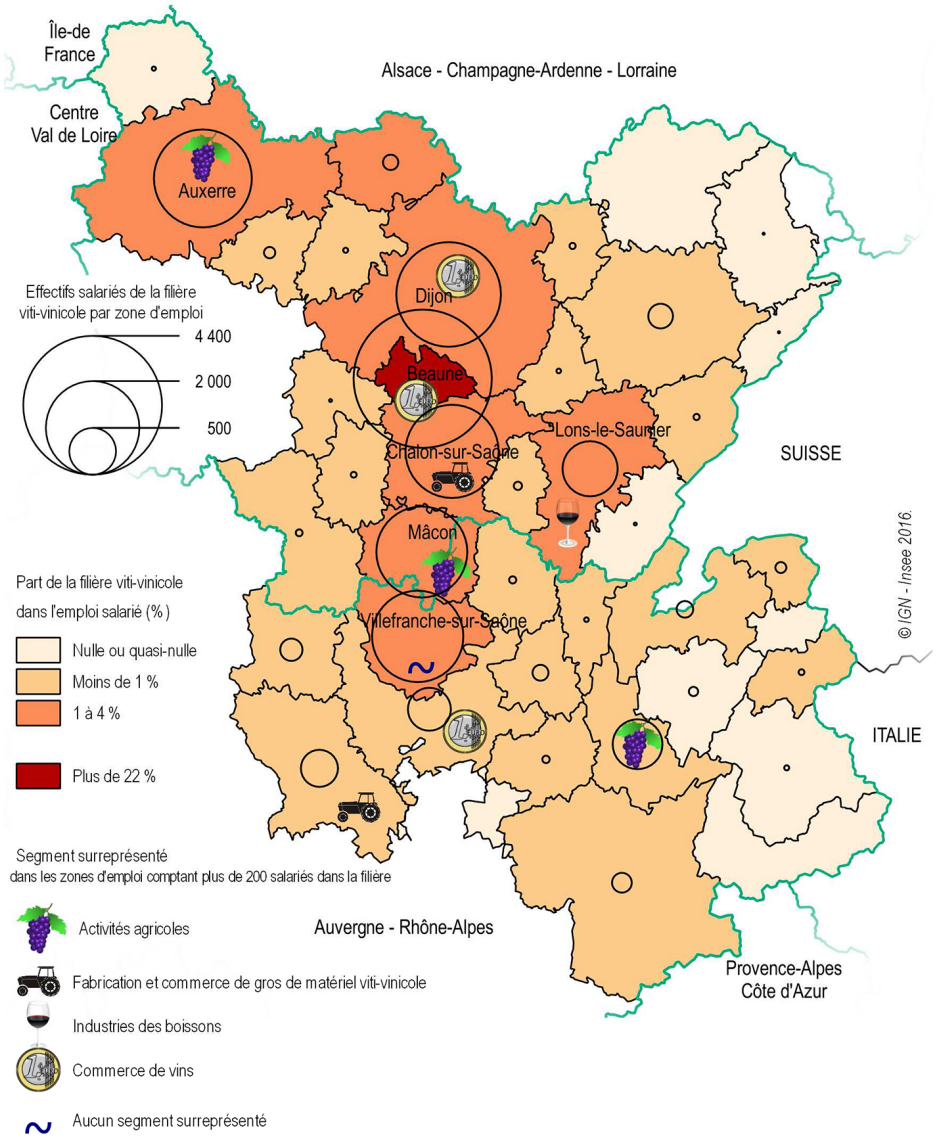

Source : Insee, Clap 2014 - traitements Insee - Draaf

De nombreux emplois dans les activités agricoles

Segment le plus en amont de la filière, les activités agricoles, composées de la viticulture et de la culture de plants de vignes, se démarquent en termes de nombre d'établissements et de volume d'emploi. En effet, avec 6 790 exploitations agricoles dont 70 pépinières, elles rassemblent 78 % des établissements de la filière (figure 3).

Les exploitations agricoles, nombreuses, sont pour plus de la moitié des entreprises individuelles. Leur taille moyenne varie du simple au triple selon la zone : de 3,3 hectares par exploitation dans le vignoble du Bugey, à 10,5 hectares dans le Chablisien et le Grand Auxerrois. Activité principale pour la plupart des établissements, la viticulture est aussi exercée à titre secondaire en association avec d'autres activités agricoles. À côté de ces petites exploitations, quelques établissements emploient plus de 50 salariés : les pépinières Guillaume implantées à Charcenne en Haute-Saône, la SCEA Jean Durup Père et Fils et le Domaine Laroche à Chablis.

Ce segment est aussi fortement consommateur de main-d'oeuvre. Il emploie 7 460 salariés en 2015, soit 42 % des effectifs salariés de la filière. À ces emplois se greffe une main-d'oeuvre tout aussi permanente mais non-salariée de 8 800 exploitants agricoles selon le dernier recensement de l'agriculture de 2010. Les deux tiers de ces exploitations fonctionnent exclusivement avec ces non-salariés, en dehors des périodes de vendange et de taille de la vigne durant lesquelles des saisonniers sont embauchés. Quant aux salariés, ils sont très majoritairement ouvriers agricoles et perçoivent les salaires les plus bas de la filière. En 2010, un viticulteur sur deux avait au moins 50 ans. Cette proportion est encore plus élevée dans les territoires où la culture de la vigne est moins rémunératrice, ce qui n'incite pas de jeunes agriculteurs à reprendre les exploitations. Le devenir de ces exploitations est incertain car 49 % de ces seniors n'avaient pas programmé leur succession et 12 % estimaient que leur exploitation était vouée à disparaître. Pour les autres, la succession était encore hypothétique et l'avenir de leur exploitation inconnu.

3 Neuf établissements sur dix relèvent des activités agricoles et de la commercialisation de boissons

Filière viti-vinicole dans l'ensemble du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

	Établissements	Emplois salariés			
	Nombre	Nombre	Répartition par segment (%)	Part d'ouvriers (%)	Salaire mensuel brut moyen par ETP (euros)
Activités agricoles	6 791	7 460	42	88	2 110
Fabrication de matériel viti-vinicole	113	2 860	16	60	3 410
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	136	870	5	41	3 150
Industrie des boissons	155	1 160	7	39	3 210
Commercialisation de boissons	1 432	4 820	27	24	3 170
dont commerce de gros de boissons et intermédiaires	*884*	*4 230*	*24*	*25*	*3 210*
dont commerce de détail de boissons	*548*	*590*	*3*	*10*	*2 690*
Activités de service et organismes professionnels	108	610	3	31	2 830
Ensemble de la filière viti-vinicole	**8 735**	**17 780**	**100**	**59**	**2 740**
Ensemble du secteur marchand non agricole (*)	706 030	2 465 210	-	35	3 000

(*) régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes

Sources : Insee, Clap 2013 et 2014 - traitements Insee-Draaf

Des emplois plus qualifiés dans la vinification

Beaucoup de viticulteurs effectuent eux-mêmes la vinification de leur raisin. Pour les autres, cette opération est assurée par l'industrie des boissons, au travers de coopératives ou d'établissements de vinification. L'industrie des boissons compte donc relativement peu d'établissements : 155, dont 120 vinificateurs qui fabriquent des vins tranquilles et une trentaine des vins effervescents. La plupart des établissements sont de petite taille, quatre toutefois emploient plus de 50 salariés : Henri Maire à Arbois, Les Petits-Fils de Veuve Ambal et Kriter Brut de Brut à Beaune ainsi que la cave coopérative la Chablisienne.

Ces établissements assurent les étapes complexes de fermentation des raisins et des moûts, d'assemblage, d'élevage des vins. Celles-ci requièrent des personnels qualifiés, des maîtres de chai et des oenologues par exemple, d'où une part relativement importante de professions intermédiaires (28 % contre 15 % pour l'ensemble de la filière) et de cadres (12 % contre 7 %) parmi les 1 200 salariés.

En aval, la commercialisation du vin s'appuie sur un vaste réseau

La commercialisation du vin du bassin repose sur 1 400 établissements, relevant surtout du commerce de gros ou de l'intermédiation (courtiers) mais également du commerce de détail. Avec 4 800 salariés dans le bassin, c'est le deuxième employeur de la filière viti-vinicole. Souvent rattachée à un domaine viticole ou à un magasin de vente spécialisé, cette activité qui tire profit de l'oenotourisme est ancrée sur le bassin et relativement plus présente dans les zones de Dijon, Beaune et Lyon pour la commercialisation des vins de Bourgogne ou du Beaujolais.

Les commerces de gros emploient 4 200 salariés. Les établissements y sont majoritairement de petite taille, souvent sans salarié. Toutefois une vingtaine d'établissements emploient plus de 50 salariés ; il s'agit, notamment des maisons de négoce implantées dans le Rhône, en Côte-d'Or ou en Saône-et-Loire. Certains négociants, en particulier en Côte-d'Or, élèvent le vin de leur propre vigne ou de raisins achetés en vendange fraîche, ce qui leur permet de signer la bouteille de leur nom. Les rémunérations des salariés atteignent 3 200 euros bruts en moyenne contre 2 740 dans l'ensemble de la filière.

Les établissements du commerce de détail emploient 600 salariés. Ils sont pour la plupart de petite taille. Avec 50 % de femmes, c'est l'activité la plus féminisée de la filière.

Fabrication de matériel viti-vinicole : des établissements de grande taille

Toute une économie s'est bâtie autour de la viticulture et du commerce du vin. Elle induit des emplois dans l'outillage agricole, l'industrie du verre, l'imprimerie, la tonnellerie. La fabrication et le commerce de matériel viti-vinicole s'appuient sur près de 250 établissements dans le bassin et 3 700 emplois salariés, soit 21 % de l'emploi salarié de la filière. Ces activités s'inscrivent pour certaines en amont de la filière, telles que la fabrication ou la commercialisation de machines viti-vinicoles spécialisées, par exemple dans les traitements phytosanitaires ou la vendange mécanisée. D'autres interviennent à l'issue du processus de vinification et produisent ou commercialisent des biens relevant de l'industrie des boissons : bouteilles, bouchons, capsules, étiquettes...

La fabrication de matériel viti-vinicole comprend 113 établissements employant 2 900 salariés, pour les deux tiers des ouvriers. Elle est dominée par de grands établissements : 12 emploient plus de 50 salariés et totalisent près des deux tiers des emplois. Parmi eux, cinq ont plus de 150 salariés : Saint Gobain Emballage implanté à Chalon-sur-Saône et près de Saint-Etienne, Berthoud Agricole à proximité de Villefranche-sur-Saône, Amcor flexibles capsules près de Chalon-sur-Saône et Bericap dans l'agglomération dijonnaise. En lien avec cette taille des établissements, le salaire moyen de 3 400 euros bruts mensuels est aussi le plus élevé de la filière et ce, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

Avec 136 établissements pour un effectif total de 900 emplois salariés, le commerce de gros de matériel viti-vinicole est composé de

petites structures. Deux seulement dépassent 50 salariés, une société coopérative près de Chalon-sur-Saône et Soufflet vigne à Villefranche-sur-Saône.

Des activités de service en amont et en aval de la filière

Avec une centaine d'établissements et 600 salariés dans le bassin, les activités de service pèsent peu dans l'emploi de la filière viti-vinicole. Elles jouent toutefois un rôle important dans son organisation, notamment dans l'élaboration et la promotion du vin.

Les activités de service sont multiples. Une quarantaine d'organismes professionnels assistent les professionnels de la filière comme le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne localisé à Beaune et le plus gros employeur de ce segment. Certains établissements proposent des services d'oenologie. D'autres organismes certifient les vins comme Siqocert à Beaune ou Certipaq à Annecy. Enfin, un établissement de recherche, Sicarex Beaujolais près de Villefranche-sur-Saône se consacre à l'expérimentation de pratiques viticoles et oenologiques innovantes.

En aval de la production, une vingtaine d'établissements employant 240 salariés sont spécialisés dans l'embouteillage du vin, au plus près des principales zones de production : Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Beaune, Auxerre, Chambéry.

Dans ces activités de service, les salariés sont en moyenne plus jeunes et plus souvent cadres que dans le reste de la filière. Près de la moitié des salariés sont des femmes. Si la rémunération moyenne correspond à la moyenne de la filière, la dispersion des revenus selon les établissements est importante.■

Une filière qui s'exporte

Les douze départements du bassin ont exporté 1,96 million d'hectolitres de vin en 2015, des vins produits ou non sur leur territoire (figure 4). La valeur de ces exportations s'élève à 1,16 milliard d'euros, en hausse par rapport à celle des deux années précédentes. Elle pèse pour 14 % dans les exportations françaises de vin quand le bassin génère 7 % de la production française de vin.

L'Union Européenne représente 39 % du marché en 2015. Hors Union Européenne, trois pays, les États-Unis, le Japon et le Canada, représentent 42 % du marché à l'exportation. Dans un contexte de recul de la consommation de vin dans l'Union Européenne, l'essor des exportations hors Union Européenne est un enjeu important, d'autant que ces marchés, surtout en demande de grands crus, permettent une meilleure valorisation du vin. La conquête des marchés des pays émergents est elle aussi stratégique. La Chine représente un marché encore modeste avec 3,3 % des exportations de la zone en 2015, mais en progression rapide.

En 2015, les négociants implantés en Côte-d'Or ont réalisé 40 % des volumes exportés et 63 % du chiffre d'affaires à l'exportation de la zone. Parce que les négociants de ce département commercialisent les grands crus de Bourgogne, la Côte-d'Or est le département dans lequel les ventes de vins à l'export sont les mieux valorisées, avec un chiffre d'affaires moyen de 940 euros à l'hectolitre. Trois autres départements contribuent de manière significative au commerce extérieur : la Saône-et-Loire avec 15 % des exportations de la zone en valeur, le Rhône, 14 % du fait de la commercialisation du Beaujolais et l'Yonne (6 %). La Côte-d'Or et l'Yonne réalisent respectivement 71 % et 57 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation hors Union Européenne. Cette part est minoritaire pour le Rhône et la Saône-et-Loire.

4 Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Rhône et Yonne concentrent 98 % des exportations de vins

Exportations de vins (y compris les vins produits hors du bassin)

Lieu d'implantation de l'exportateur	Exportations en valeur (millions d'euros)	Exportations en volume (milliers d'hectolitres)	Valeur moyenne de l'hectolitre exporté (euros)
Ensemble des douze départements participant au bassin viti-vinicole*	**1 160**	**1 960**	**590**
dont : Côte-d'Or	730	780	940
Saône-et-Loire	170	590	300
Rhône*	160	460	350
Yonne	70	100	720

Données brutes de collecte en valeurs (FAB) et en volumes (conversion masses-volumes Insee-Draaf)

* Départements entiers. Les données des Douanes concernent les départements pris dans leur intégralité.

FAB (Franco A Bord) : y compris les frais de transport jusqu'au passage en douane, à l'exclusion de ceux qui sont encourus hors du territoire pour acheminer la marchandise jusqu'au destinataire.

Source : Douanes, données 2015

Méthode

Le *Décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008* portant création des conseils de bassin viticole a défini le périmètre du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Il s'étend sur 12 départements situés en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes : 9 sont intégrés en entier (Ain, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Yonne), 3 partiellement (Isère, Loire, Rhône).

Aucune nomenclature ne permet directement d'identifier la filière viti-vinicole. Celle-ci a donc été construite par expertise d'un niveau détaillé de la nomenclature d'activités française (Naf rév.2) :

- en sélectionnant des codes d'activités économiques potentielles et en associant les organismes professionnels (CAVB, BIVB, Inter Beaujolais, CIVJ...) à la réflexion et l'élaboration du périmètre ;
- en identifiant :
  - le « noyau de la filière », objet de l'étude car participant essentiellement voire exclusivement à la filière viti-vinicole (exemples : culture de la vigne, vinification, fabrication de matériel viti-vinicole) ;
  - d'autres activités liées à la filière n'ont pas été retenues dans l'étude car elles participent largement à l'activité d'autres filières (sociétés de transport, fabrication d'intrants agricoles...) ;
- en dressant une liste d'établissements du noyau de la filière, à l'aide des fichiers Connaissance Localisé de l'Appareil Productif (Clap, Insee), du Casier Viticole Informatisé (Douanes) et à des listes fournies par les organismes professionnels ;
- en classant, d'après leur activité principale, les établissements dans leurs segment et sous-segment, par exemple commercialisation de vins et commerce de détail de vins en magasin spécialisé.

Des précisions méthodologiques plus étendues figurent à la fin du dossier.

Les évolutions de l'emploi de la filière sont difficiles à appréhender précisément. Celles présentées dans la publication sont calculées hors créations, disparitions et déménagements d'établissements, c'est-à-dire sur le champ des établissements actifs n'ayant pas cessé leur activité entre 2011 et 2015. Ces derniers représentent 92 % de l'emploi salarié de la filière.

La filière viti-vinicole du département de la Côte-d'Or : un tiers des salariés au service de la commercialisation du vin

Les vignobles de la Côte-d'Or s'étendent sur environ 9 500 hectares, du Châtillonnais aux Côtes de Nuits et Côtes de Beaune. Ils représentent 18 % de la surface en vignes du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. La production se fait essentiellement en vin rouge sous appellations Régionales, Village ou Grands Crus. Plus d'un tiers des 7 000 salariés est employé par les 1 200 exploitations viticoles. La filière est également très présente dans l'aval, avec un tiers des salariés dans le négoce du vin. Plus de 1 600 exploitants agricoles, en grande majorité des non salariés, mettent en valeur ces vignobles. Près d'un viticulteur sur deux a plus de 50 ans. Pour la moitié d'entre eux, leur succession est incertaine.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Un vignoble concentré au sud de Dijon

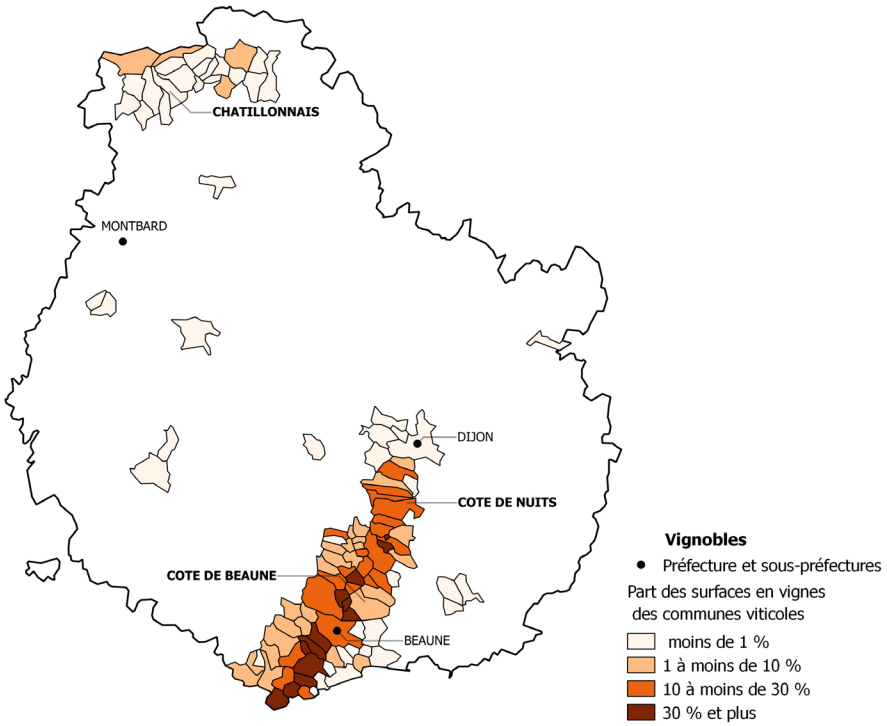

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Les vignobles de Côte-d'Or se déclinent en trois entités. Au nord du département, le vignoble du Châtillonnais tutoie celui de l'Aube champenoise. Il s'étend sur 180 hectares dédiés essentiellement à la production de Crémant de Bourgogne (figure 1). Au sud de Dijon, s'ouvrent les Côtes. Qu'elles soient de Nuits ou de Beaune, ce sont les vignobles les plus réputés du bassin. Les vignes couvrent environ 9 500 hectares. On les surnomme « Les Champs-Élysées de la Bourgogne ». Elles accueillent de nombreux crus dont la réputation dépasse les frontières et résonne à travers le monde grâce à des noms prestigieux comme Romanée-Conti, Échezeaux pour les rouges en Côtes de Nuits, Corton Charlemagne, Montrachet pour les blancs sur la Côte de Beaune.

Les surfaces viticoles reposent sur un socle du Jurassique ayant pour particularité d'avoir été modifié à l'émergence des Alpes associée à l'effondrement du fossé bressan. Ces phénomènes géologiques ont conduit à la juxtaposition de différents sols le long du vignoble. Ce côtoiement de différents sols apporte de la diversité aux vins des Côtes et cette notion de climat formé par des parcelles contiguës aux origines différentes. Depuis 2015, les climats de Bourgogne sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les Côtes, royaume du Pinot noir

Le vignoble côte-d'orien présente la particularité d'être le seul de Bourgogne à produire plus de vins rouges que de vins blancs. Près de 70 % de l'encépagement est composé de Pinot noir, le cépage des grands vins bourguignons. Le Chardonnay, qui représente 23 % des surfaces plantées, produit les blancs prestigieux. L'Aligoté complète ce trio avec 6 % des plantations. Ce cépage utilisé pour son appellation propre et longtemps associé au Kir, peut

Un peu d'histoire...

Le département de Côte-d'Or doit son nom aux vignobles qu'il abrite. En effet, ce département est le seul qui n'a pas été nommé selon un critère géographique (rivière, relief...) mais selon la teinte dorée que prend le vignoble en automne. Le terme « Côte » provient du relief de la région sur lequel poussent ces vignes. Le nom fut validé par l'Assemblée constituante en 1789.

L'implantation de la vigne en Côte-d'Or date de l'époque gallo-romaine mais son principal essor est dû aux travaux entrepris par les moines, notamment ceux de Cîteaux dont l'ordre dominait la chrétienté à partir du XIe siècle et qui avaient pris la suite de l'ordre de Cluny. Si l'encépagement est principalement constitué de Chardonnay et de Pinot noir, il le doit à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui a interdit « ce vil et déloyal Gamay » à la fin du XIVe siècle en vue d'améliorer la qualité des vins. Ce dernier se trouve de ce fait marginal dans le département.

2 Deux tiers du vignoble plantés en Pinot noir

Répartition du vignoble par cépage

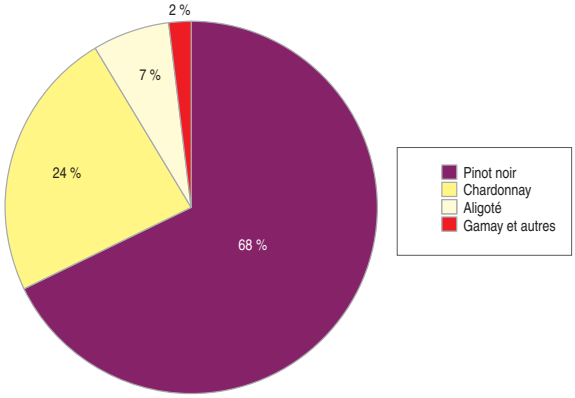

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

3 La moitié de la production sous appellations Village

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Régionale	2 959	149 568	41	59	0
AOP Village	5 230	211 111	29	70	1
AOP Grands Crus	444	15 682	21	79	/
AOP Crémant de Bourgogne	491	31 571	99	/	1
Autres	57	2 227	52	39	9
Ensemble	**9 181**	**410 159**	**38**	**61**	**1**

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes , CVI 2014

également intervenir en complément du Chardonnay lors de certains assemblages (figure 2).

De nombreuses appellations Grands Crus ou Village

La production viticole se décline sous de nombreuses appellations. On dénombre 31 appellations Grands Crus et 30 appellations Village sur l'ensemble des côtes. La plus petite, La Romanée, s'étend sur 0,85 hectare, et la plus vaste, l'appellation Beaune couvre 400 hectares en production. Celles-ci sont associées à cinq appellations Régionales propres à la Bourgogne et aux Crémants blanc et rosé. La quasi-totalité des vins de Côte-d'Or est produite sous appellation (figure 3). La densité de plantation varie de 3 000 pieds/hectare pour les Hautes Côtes jusqu'à 9 000 pieds/hectare pour les autres vins d'Appellation d'Origine Protégée de Bourgogne qu'ils soient d'appellations Village ou Grands Crus.

Le fruit de ces productions viticoles est transformé en très grande partie par les viticulteurs en caves particulières. Les maisons de négoce vinifient un peu plus de 20 % de la récolte achetée en vendange fraîche ou sous forme de moûts. Les coopératives, peu présentes en Côte-d'Or, traitent 5 % du volume.

Les maisons de négoce présentes d'amont en aval de la filière

En Côte-d'Or, la filière viti-vinicole compte 7 000 salariés, dont près des trois

L'emploi saisonnier très présent en Côte-d'Or

La conduite de la vigne est une activité saisonnière, avec des pics d'activité qui réclament une hausse ponctuelle de la main-d'œuvre. Ainsi, à côté de la main-d'œuvre permanente, les vignerons font appel à des saisonniers, pour la taille ou la vendange par exemple. En 2010, en Côte-d'Or, 25 000 contrats de saisonniers ont été contractés pour plus de 250 000 journées de travail. Ce travail saisonnier représente 1 100 emplois salariés en équivalents temps plein. En Côte d'Or, chaque hectare de vigne requiert 28 jours de travail saisonnier contre 17 jours en moyenne dans le bassin. En effet, la vendange mécanique reste très minoritaire.

La forte densité, jusqu'à 11 000 pieds par hectare dans les crus, alors que certaines plantations n'excèdent pas les 6 000 dans d'autres vignobles, est la principale explication à cette main-d'œuvre occasionnelle importante. Le morcellement des parcelles, les difficultés d'accès dans les clos (parcelles entourées de murs de pierres) mais également le soin accru apporté à des vignes à forte valeur ajoutée sont d'autres éléments d'explication à cette faible mécanisation.

4 Un tiers des salariés travaille dans le négoce du vin

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements	Effectifs salariés		
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans le département (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	1 164	2 650	38	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	49	1 100	16	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	33	290	4	5
Industrie des boissons	31	320	4	7
Commercialisation de boissons	675	2 480	35	27
dont commerce de gros de boissons et intermédiaires	*507*	*2 300*	*33*	*24*
dont commerce de détail de boissons	*168*	*180*	*2*	*3*
Activités de services et organismes professionnels	38	170	3	3
Ensemble	**1 990**	**7 010**	**100**	**100**

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 La moitié des exploitations en EARL ou SCEA

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans le département (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	411	33,8	57,6	1 430	3,5	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	341	28,1	19,7	3 316	9,7	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	237	19,5	8,5	2 667	11,3	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	21	1,7	3,4	192	9,1	13,9
Autres	206	16,9	10,8	1 831	8,9	8,4
Ensemble	**1 216**	**100,0**	**100,0**	**9 436**	**7,8**	**7,5**

*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 73 % des exploitations mettent chacune en valeur moins de 10 hectares

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine

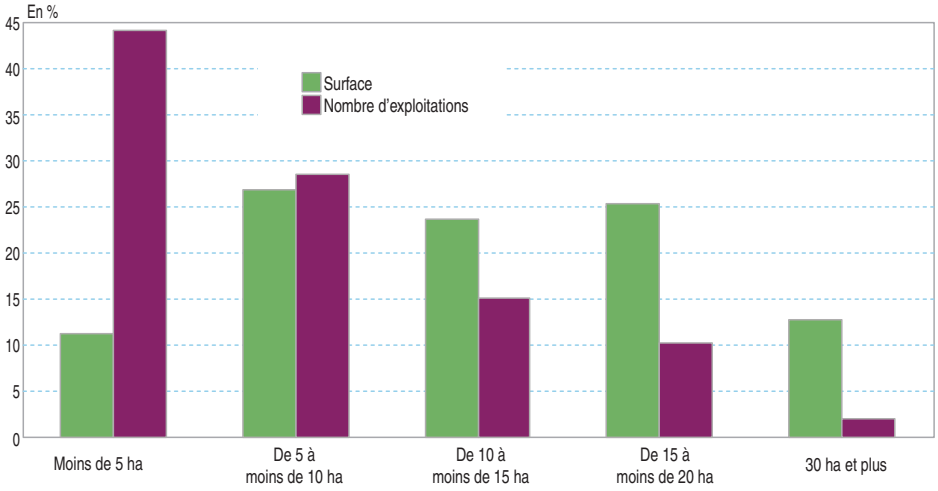

Note de lecture : Près de 45 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 11 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

quarts dans les exploitations viticoles ou dans la commercialisation du vin.

Elle se caractérise par une surreprésentation des salariés dans la commercialisation des boissons, notamment dans le commerce de gros, qui emploie 2 300 personnes. Le négoce du vin représente un tiers des salariés de la filière, contre moins du quart à l'échelle du bassin (figure 4). En Bourgogne et particulièrement en Côte-d'Or, les maisons de négoce élèvent souvent leur propre vin à partir de moûts ou de raisins achetés aux vignerons. Ce travail d'affinage et de vieillissement du vin leur permet de signer la bouteille de leur nom. De plus, afin de garantir leur approvisionnement en grands vins, mais aussi parce que c'est un placement financier à long terme, les maisons de négoce possèdent souvent leurs propres vignes. De grandes maisons sont implantées dans les zones d'emploi de Beaune et de Dijon, au plus près des grands vignobles de Bourgogne, comme « Boisset, la famille des grands vins » et « Maison Albert Bichot » qui emploient chacune plus de 200 salariés. S'y ajoutent des centaines de petites entreprises de vente de gros ou au détail et employant quelques salariés. Dans ce secteur de la commercialisation, un tiers des salariés sont des employés, contre un sur cinq pour l'ensemble des salariés de la filière.

Néanmoins, les exploitations viticoles de Côte-d'Or restent, comme dans l'essentiel du bassin, le premier employeur. Elles totalisent 2 650 emplois salariés, dont 70 % à temps complet, soit un volume de travail de 2 300 équivalents temps complet. Les tâches manuelles liées au travail de la vigne s'échelonnent tout au long de l'année (taille, vendange…) et revêtent une certaine pénibilité ; elles requièrent une main-d'œuvre ouvrière nombreuse dont deux tiers sont des hommes et quatre sur dix ont moins de 40 ans.

Des exploitations professionnelles de taille modeste

En Côte-d'Or, près de 1 200 exploitations (possédant plus de 10 ares de vignes et commercialisant leur récolte) mettent en valeur le vignoble. Parmi elles, près de 150 exploitations se sont spécialisées dans l'agriculture biologique et exploitent 14 % du vignoble côte-d'orien, une part deux fois plus importante que la moyenne du bassin.

Les exploitations de Côte-d'Or sont très majoritairement des structures professionnelles : près des deux tiers sont sous forme sociétaire. Notamment, une sur deux est une Entreprise à Responsabilité Limitée (EARL) ou une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA), deux formes juridiques spécialement adaptées au secteur agricole (figure 5). Seul un tiers des structures viticoles sont des exploitations individuelles, contre 58 % dans le bassin.

Bien que les exploitations soient très professionnalisées, les petits domaines restent fréquents. Près de 45 % mettent en valeur moins de 5 hectares, plus de 70 % moins de 10 hectares (figure 6). En Côte-d'Or, la valeur ajoutée de la culture de la vigne permet aux viticulteurs de vivre de leur métier sans nécessairement exploiter de grands domaines. Il existe néanmoins quelques grandes exploitations dont le vignoble occupe plus de 15 voire plus de 30

hectares. Ces dernières mettent en valeur un hectare du vignoble côte-d'orien sur huit.

Plus des trois quarts des exploitants sont non salariés

Les structures viticoles sont gérées et dirigées par 1 600 exploitants agricoles. Plus des trois quarts d'entre eux sont non salariés mais dans les grands domaines sociétaires, la direction est confiée à un salarié. Ainsi, un chef d'exploitation sur neuf est un salarié contre un sur vingt à l'échelle du bassin. Deux tiers des exploitants travaillent à temps complet mais chez les exploitants non salariés, qui vivent du travail de leurs vignes, cette part s'élève à huit sur dix.

Plus de sept viticulteurs sur dix sont des hommes. Cependant, la part des femmes est supérieure à celle du bassin (figure 7)

Comme pour le reste du bassin viti-vinicole, les exploitants sont relativement âgés : seulement 13 % des exploitants ont moins de 35 ans et près de la moitié ont 50 ans ou plus. Pour les plus âgés, il s'agit souvent de retraités agricoles qui continuent d'exploiter de petites surfaces.

La succession des exploitations dirigées par un exploitant de 50 ans ou plus est incertaine. Près de la moitié de ces vignerons ne savent pas qui leur succédera. C'est particulièrement vrai pour les petites structures. Si au total 46 % des viticulteurs de plus de 50 ans connaissent leur successeur, un sur dix pense que leurs vignes seront reprises par une structure déjà existante.

Un viticulteur sur trois est diplômé de l'enseignement supérieur

Comme dans l'ensemble du bassin, le niveau de formation des exploitants agricoles côte-d'oriens augmente avec les générations. Cependant, quel que soit l'âge, il est plus élevé que dans le reste du bassin, ce qui traduit le plus grand professionnalisme des viticulteurs de ce département. En effet, 35 % des viticulteurs de Côte-d'Or ont poursuivi des études supérieures, contre 23 % dans l'ensemble du bassin (figure 8). Parmi les 40-60 ans, près de neuf exploitants sur dix ont été scolarisés au-delà du collège. Pour cette génération, plus du tiers a fait ses études jusqu'à un niveau CAP ou BEP et trois personnes de cette génération sur dix ont poursuivi leurs études après l'obtention de leur baccalauréat. Les nouvelles générations de viticulteurs ont majoritairement poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat, que ce soit dans des études générales ou pour se former au métier de la vigne.■

7 Davantage de femmes que dans le reste du bassin

Pyramide des âges des exploitants agricoles

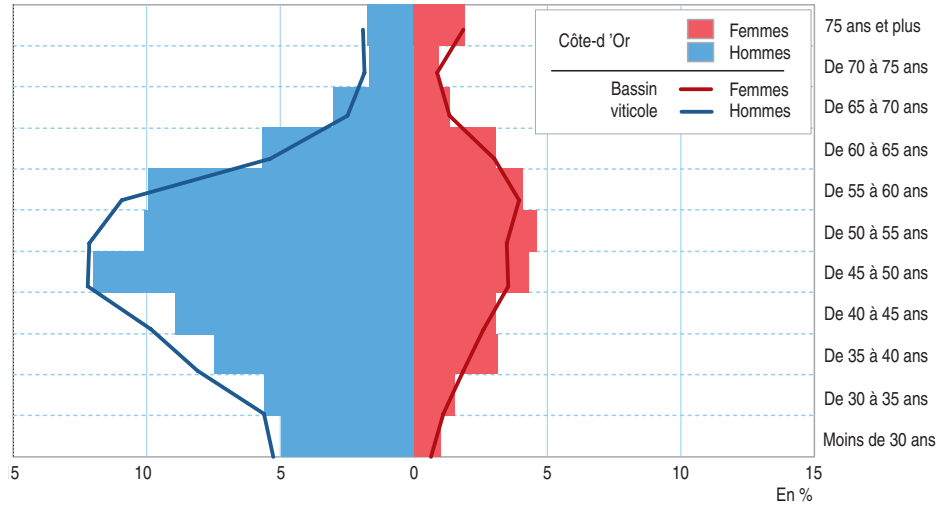

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Les exploitants agricoles ont un niveau de formation élevé, notamment les plus jeunes

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études

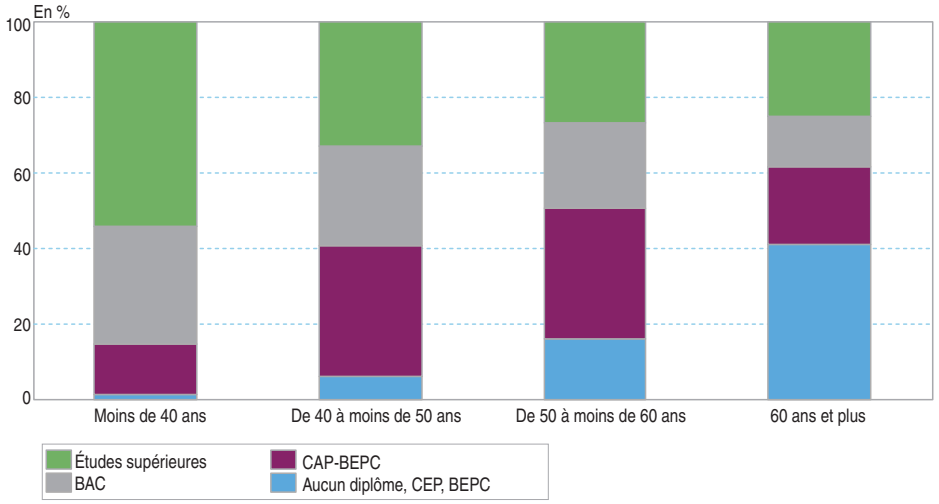

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

La filière viti-vinicole en Saône-et-Loire :

le système coopératif est très présent dans l'élaboration et la commercialisation du vin

Le vignoble de Saône-et-Loire est le plus méridional de Bourgogne. Avec un quart des surfaces en vigne et 12 800 hectares plantés, c'est le second du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Il s'étend de Chagny au nord en Bourgogne, traverse la Côte Chalonnaise et le Mâconnais et se termine au sud sur le vignoble du Beaujolais à Romanèche-Thorins. Ce sont 1 600 exploitations, la plupart de petites exploitations individuelles, qui mettent en valeur ce territoire viticole. La commercialisation est faite pour presque la moitié des volumes par des caves coopératives. Au total, plus de 3 900 salariés sont employés dans les établissements de la filière viticole. Près d'un exploitant sur deux a plus de cinquante ans et pour la moitié d'entre eux, leur succession est incertaine.

Pierre Froissart, Nellie Rodriguez, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Un vignoble qui traverse le département du nord au sud

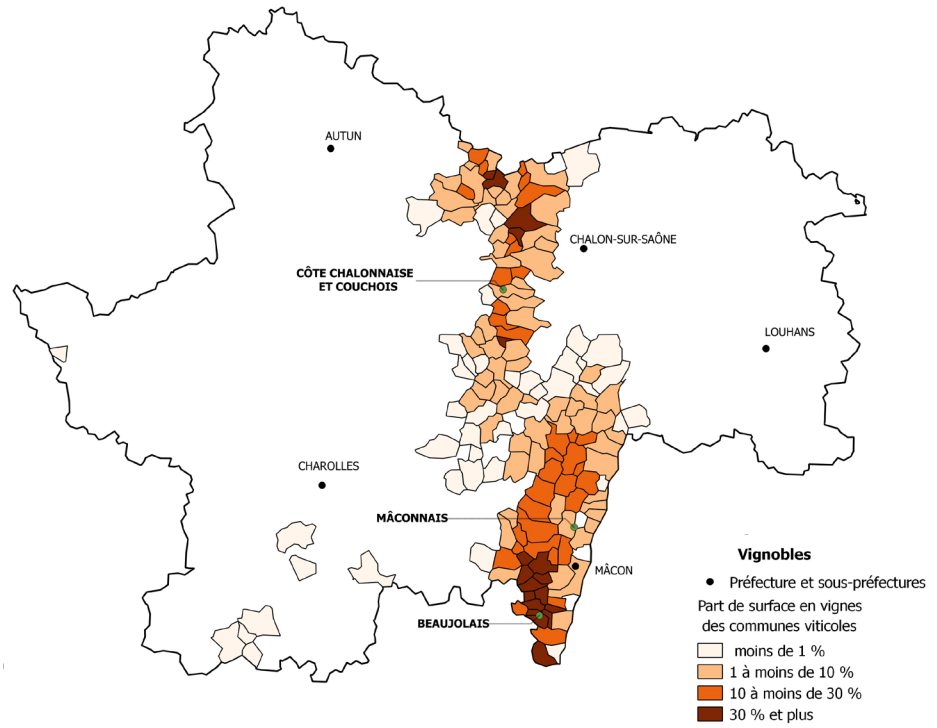

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Le vignoble de Saône-et-Loire est orienté nord-sud. Sa partie septentrionale, la Côte Chalonnaise et Couchois, couvre 4 430 hectares. Elle offre des crus comme le Givry ou le Mercurey ainsi que deux appellations régionales propres à la côte, le Bourgogne Côte Chalonnaise et le Bourgogne Côtes du Couchois. Plus au sud, le Mâconnais s'étend sur environ 35 kilomètres du nord au sud et 6 920 hectares. Il porte des crus tels le Pouilly-Fuissé ou Pouilly-Vinzelles qui s'épanouissent aux pieds des deux roches monumentales, la Roche de Vergisson et la Roche de Solutré. Le Saint-Véran ainsi que des appellations régionales propres au Mâconnais complètent ce portefeuille de vins reconnus. Au sud du département, une petite partie du vignoble du Beaujolais s'étale sur près de 1 200 hectares (figure 1).

Deux sous-sols distincts dans le vignoble

La composition du sous-sol diffère entre les vignobles du nord et ceux du sud de la Saône-et-Loire. La Côte Chalonnaise, prolongement de la Côte de Beaune, résulte de l'effondrement du fossé bressan avec en majorité des sols argilo-calcaires où sont produits les blancs et des sols moins argileux où sont cultivés les rouges. Le Mâconnais est, dans sa partie nord, structuré de sols bruns calcaires issus

Un peu d'histoire...

Le vignoble de Saône-et-Loire a été conduit, comme ses homologues du nord de la Bourgogne, par des moines. Mais ici plus qu'ailleurs, l'implantation toute proche de l'abbaye de Cluny et son ordre qui suit la Règle bénédictine « ora et labora » (prie et travaille) a contribué au développement du vignoble du département. Celui-ci assurait ainsi la richesse et la prospérité de l'Abbaye.

L'orientation qualitative du Mâconnais doit son origine dans les querelles avec son voisin du Beaujolais. La contrainte douanière exercée par la ville de Lyon favorisait le vignoble du Beaujolais et handicapait les marchands de vin du Mâconnais qui devaient s'acquitter d'un lourd péage dès leur arrivée dans le port de Villefranche-sur-Saône. Cette contrainte douanière eut pour conséquence la recherche de qualité pour ses vins blancs en vue de s'ouvrir des marchés vers le nord et notamment Paris.

Il n'en reste pas moins que les vignerons du Mâconnais s'autorisèrent la culture du Gamay sur des sols cristallins qui font transition avec le Beaujolais tout proche. Cette forte présence du Gamay, atypique par rapport au reste du vignoble bourguignon, s'explique par le fait qu'en 1395, date de l'interdiction par Philippe le Hardi du Gamay sur les terres de Bourgogne, le Mâconnais n'appartenait pas au duché de Bourgogne. Cette dualité historique et géologique permet encore aujourd'hui au Mâconnais d'être le trait d'union entre la Côte Chalonnaise, au nord, et le Beaujolais au sud.

2 Plus de la moitié des vignes plantées en Chardonnay

Répartition du vignoble par cépage

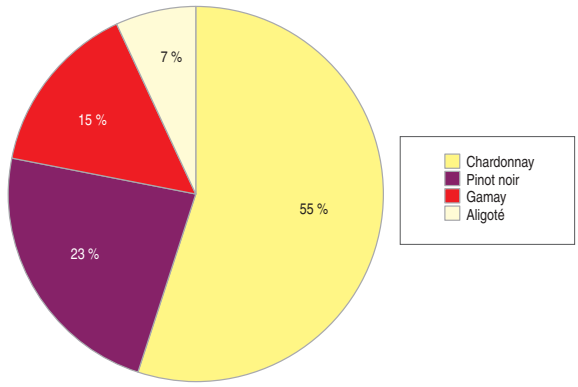

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

3 Plus de 90 % de la production en appellation Bourgogne

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Village	7 581	454 443	80	19	1
AOP Régionale	2 684	166 608	45	54	1
AOP Crémant de Bourgogne	922	68 011	99	/	1
AOP Beaujolais	1 179	55 869	3	96	1
Indication Géographique Protégée	14	620	50	35	15
Autres	62	3 375	69	18	13
Ensemble	**12 442**	**748 926**	**68**	**31**	**1**

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes , CVI 2014

du Jurassique. Dans sa partie sud, ce sont essentiellement des sols siliceux, sableux et argileux, terrains propices au Gamay noir à jus blanc, le cépage du Beaujolais.

Chardonnay et Pinot Noir dominent sur le vignoble

La vinification des raisins se décline pour deux tiers sous forme de vin blanc et un tiers de vin rouge. Le Chardonnay est le cépage majoritaire du département. Il produit des vins blancs élégants comme le Montagny ou le Pouilly-Fuissé. Second cépage, le Pinot noir s'illustre dans l'élaboration des crus rouges du Mercurey et du Givry. Le Gamay, présent à hauteur de 15 %, une part importante pour la Bourgogne, préfigure le vignoble du Beaujolais au sud du département. Les crus du Beaujolais, Saint-Amour, Julienas et Chenas peuvent être produits dans le département de Saône-et-Loire. Le Bouzeron est la seule appellation Village des vins de Bourgogne élaborée à partir de l'Aligoté, quatrième cépage du département (figure 2).

Une majorité d'appellations Village

En Saône-et-Loire, plus de 60 % des volumes de vin sont produits sous une

Une grande tradition de coopératives

Le système coopératif existe dans tout le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura mais celui de Saône-et-Loire est le plus important. Onze caves coopératives assurent un maillage du territoire du nord au sud.

Cette forte implantation provient de la combinaison de deux crises, celle du phylloxéra et celle de 1929. Après la crise du phylloxéra, la replantation des vignes donne un vignoble jeune et très productif. Une récolte abondante commercialisée par les négociants et non par les viticulteurs tirent les prix vers le bas. La crise financière accentue cette tension sur les prix. La création de coopératives, par la mutualisation des moyens de production et de vinification permet de faire face à cette situation. Elle assure aussi une meilleure maîtrise de la commercialisation et donc du prix des produits. Dans un premier temps, la vente des vins se fait essentiellement en vrac. Puis les coopératives vont améliorer leur système de production et de distribution et ainsi répondre à la demande croissante de vins de qualité. La vente se fera de plus en plus en bouteilles, certaines coopératives n'hésitant pas à investir dans des chaînes d'embouteillage. La dernière étape de développement des coopératives intervient avec la fusion de plusieurs d'entre-elles, parfois à un niveau interdépartemental. Ces unions leur permettent désormais de valoriser au mieux leurs productions.

4 Les établissements de la commercialisation des boissons relativement peu présents en Saône-et-Loire

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements	Effectifs salariés		
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans le département (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	1 612	1 670	43	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	21	870	22	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	56	280	7	5
Industrie des boissons	40	230	6	7
Commercialisation de boissons	203	720	18	27
dont commerce de gros de boissons et intermédiaires	*117*	*630*	*16*	*24*
dont commerce de détail de boissons	*86*	*90*	*2*	*3*
Activités de services et organismes professionnels	23	160	4	3
Ensemble	**1 955**	**3 930**	**100**	**100**

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Un quart des exploitations viticoles sont des EARL

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	928	57,4	57,6	4 313	4,6	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	387	23,9	19,7	4 749	12,3	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	126	7,8	8,5	1 908	15,1	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	59	3,7	3,4	1 010	17,1	13,9
Autres	116	7,2	10,8	801	6,9	8,4
Ensemble	**1 616**	**100,0**	**100,0**	**12 781**	**7,9**	**7,5**

*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 La moitié des exploitations comptent entre 5 et 30 hectares et mettent en valeur les trois quarts des surfaces

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine

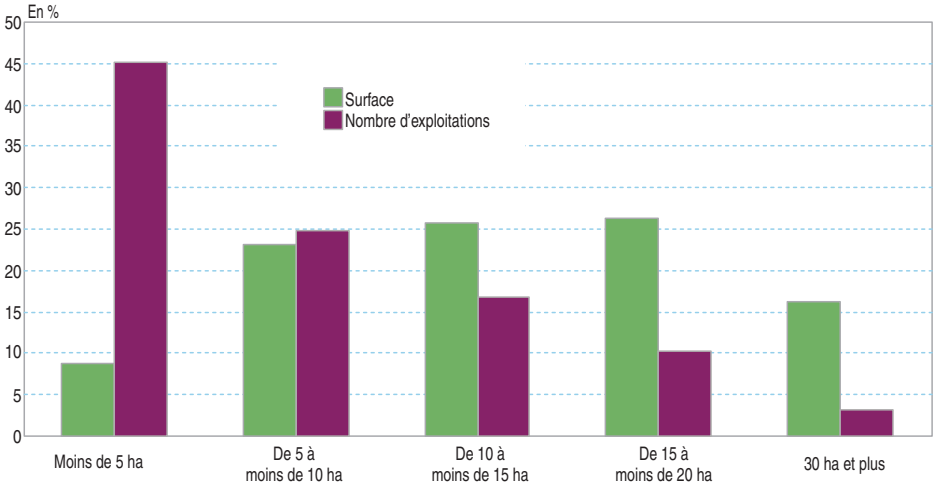

Note de lecture : 45 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 9 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

des dix appellations Bourgogne Village du département. Celles-ci sont en 2014 le produit de 7 580 hectares récoltés pour une production de 454 000 hectolitres. Les Appellations Régionales, Côte Chalonnaise, Couchois ou Mâcon sont récoltées sur 2 700 hectares et représentent 22 % de la production départementale de vin. Particularité de la Saône-et-Loire, près de 10 % des vins sont produits en Beaujolais dont la zone d'appellation déborde sur le sud du département (figure 3).

Les densités de plantation s'échelonnent de 5 000 pieds à l'hectare pour les vins de la Côte Chalonnaise et des Appellations d'Origine Protégée (AOP) Régionale à 8 000 pieds pour le Givry, le Mercurey ou le Pouilly-Fuissé. Les mâcons respectent une densité de plantation intermédiaire de 7 000 pieds à l'hectare. Les beaujolais contraints par leur cahier des charges, ont une densité de 5 000 pieds à l'hectare.

Forte présence du système coopératif

Sur les 750 000 hectolitres de vins produits en 2014, les caves coopératives (cf. encadré) en ont vinifié les deux cinquièmes, soit 330 000 hectolitres pour un chiffre d'affaires de plus de 120 millions d'euros. La filière coopérative emploie 200 salariés. Les coopératives les plus importantes comme les caves de Buxy, Lugny ou des Terres Secrètes ont entre 30 et 50 salariés. Les vins y sont principalement commercialisés en bouteille. Quant aux viticulteurs, ils réalisent 40 % de la production vinicole en caves particulières. Le reste de la récolte est traité par le négoce, que ce soit sous forme de moûts ou de vendanges fraîches. Les vins de Saône-et-Loire s'exportent bien. En 2016, il s'est vendu à l'étranger, hors appellations régionales, près de 16 millions de bouteilles pour une valeur d'environ 90 millions d'euros. Les principales destinations sont les États-Unis, le Royaume-Uni et la Belgique.

Surreprésentation de l'emploi dans la fabrication de matériel viti-vinicole

La filière viti-vinicole emploie 3 900 salariés en Saône-et-Loire. Comme dans l'ensemble du bassin, les activités agricoles constituent le premier employeur de la filière : 43 % des salariés y travaillent, notamment pour les travaux de la vigne (figure 4). Du fait des caractéristiques de ces travaux, constitués de tâches manuelles physiques, deux tiers de ces salariés sont des hommes et 37 % ont moins de 40 ans. Parmi ces 1 670 salariés employés dans les activités agricoles, deux tiers travaillent à temps plein soit un volume de travail de 1 400 équivalents temps complet. À cette main d'œuvre permanente s'ajoutent les saisonniers, qui viennent renforcer les effectifs lors de la taille ou de la vendange. Ils travaillent en moyenne 15 jours par hectare et par an, soit un volume de travail de 800 salariés en équivalents temps plein. En 2010, les exploitations viticoles ont signé 17 400 contrats de saisonniers pour 189 000 jours de travail.

La fabrication et la commercialisation de matériel viti-vinicole emploient 29 % des salariés de la filière contre seulement 21 % à l'échelle du bassin. Ce sont majoritairement des ouvriers ou des professions intermédiaires et huit salariés sur dix sont des hommes. Avec 870 salariés, le secteur de la fabrication de matériel viti-vinicole composé d'une vingtaine d'établissements représente à lui seul 22 % de l'emploi salarié de la filière. Deux établissements situés dans

la zone d'emploi de Chalon sur Saône, « Saint Gobain emballage » et « Amcor flexible capsules France » sont les deux plus gros employeurs de la filière dans le département.
Troisième employeur, la commercialisation de boissons ne rassemble que 18 % des salariés de la filière. Ce segment d'activité est sous-représenté dans le département en raison notamment de la forte présence des coopératives, classées dans l'industrie des boissons mais qui commercialisent directement leur production. Parmi les quelque 120 établissements du commerce de gros, une quinzaine emploie plus de 10 salariés, deux plus de 100 : « La compagnie vinicole de Bourgogne » dans la zone d'emploi de Chalon-sur-Saône et « Les vins Georges Duboeuf » dans celle de Mâcon. Près de quatre salariés sur dix du commerce de boissons sont employés et quatre sur dix sont des femmes. Ces salariés sont plus jeunes dans le commerce de détail avec 47 % de moins de 40 ans.

Un quart des exploitations ont opté pour le statut d'EARL

En Saône-et-Loire, plus de 1 600 exploitations possédant plus de 10 ares de vignes mettent en valeur le vignoble. Elles s'étendent en moyenne sur une surface de 8 hectares. Parmi elles, 80 se sont converties à l'agriculture biologique et exploitent 5 % du vignoble du département, une part inférieure à la moyenne du bassin (7 %).
La majorité des structures viticoles sont des exploitations individuelles (figure 5). Elles mettent en valeur moins de 5 hectares de vignes, une taille comparable à celle cultivée dans le reste du bassin. Lorsque les exploitations fonctionnent sous forme sociétaire, l'organisation en Entreprise à Responsabilité Limitée (EARL) est privilégiée et représente près d'un quart des exploitations viticoles de Saône-et-Loire. Les structures sociétales valorisent un hectare de plus qu'en moyenne dans le bassin, soit 13,5 hectares en moyenne. Cinquante domaines de Saône-et-Loire exploitent plus de 30 hectares. Le département se situe ainsi au 2e rang au sein du bassin en termes de grandes structures viticoles, derrière l'Yonne. Les petits domaines restent cependant fréquents, puisque 45 % des exploitations ont moins de 5 hectares de vigne. (figure 6).

Plus de 2 000 exploitants viticoles

Près de 2 100 exploitants dirigent ces structures viticoles en 2010, soit 1 660 emplois en équivalent temps plein. Comme dans l'ensemble du bassin, plus des trois quarts des chefs d'exploitation du département sont non salariés. Deux tiers des exploitants travaillent à temps complet, une part qui dépasse 90 % pour les non salariés, supérieure à la moyenne du bassin.
Près de huit exploitants sur dix sont des hommes (figure 7). Ils sont, comme dans l'ensemble du bassin, relativement âgés : 47 % d'entre eux ont 50 ans ou plus. La succession des structures dirigées par des exploitants de 50 ans ou plus est incertaine. En 2010, la moitié de ces exploitants ne connaissaient pas leur successeur et 11 % pensaient même que leur exploitation disparaîtrait à l'arrêt de leur activité. Cependant, l'incertitude sur l'avenir de l'exploitation se réduit avec l'âge : si près de six exploitants sur dix âgés de 50 à 60 ans ne connaissent pas le devenir de leur exploitation, seul un tiers des plus de 60 ans demeure dans cette incertitude, l'avenir de leur exploitation étant assurée pour 40 % d'entre eux par un membre de leur famille.

7 Une répartition entre les hommes et les femmes proche de la moyenne du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Pyramide des âges des exploitants agricoles

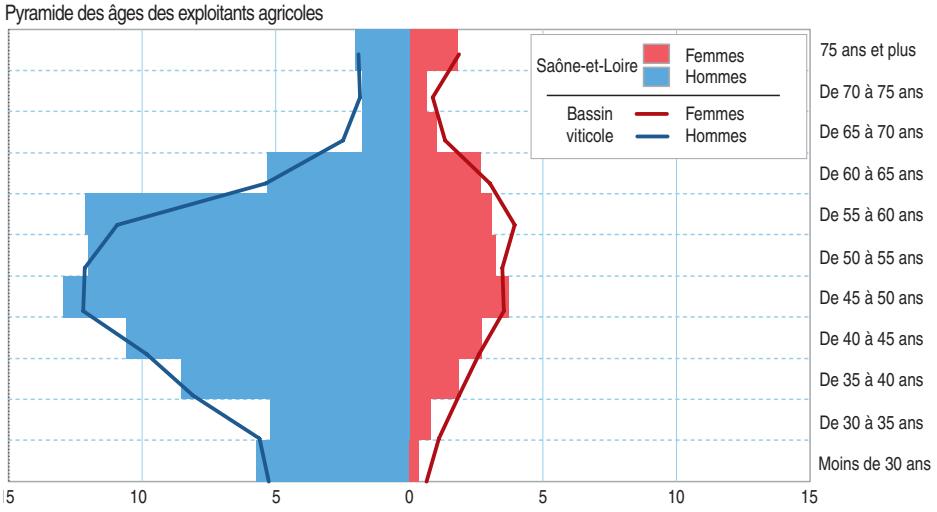

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Un niveau de formation supérieur au baccalauréat pour un tiers des jeunes exploitants

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études

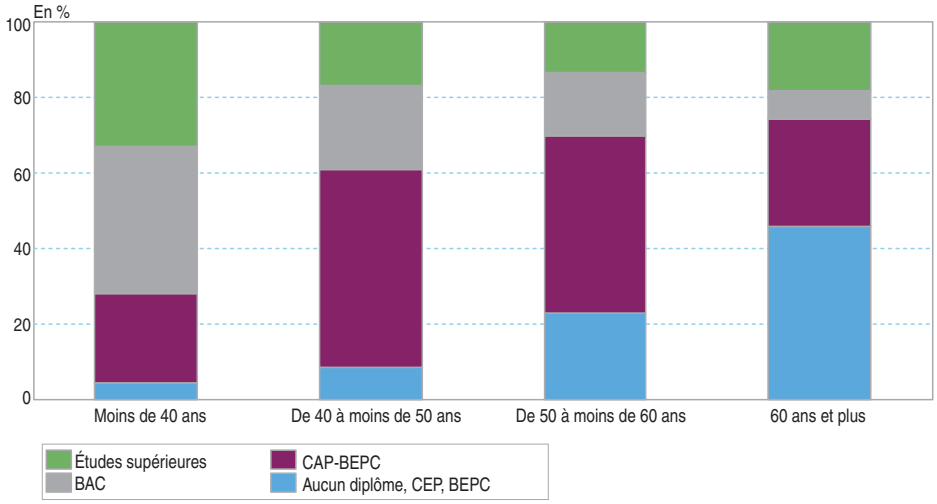

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Quatre viticulteurs sur dix ont au moins le niveau baccalauréat

Comme dans l'ensemble du bassin, plus de quatre viticulteurs sur dix ont au moins le niveau baccalauréat. À l'image de ce que l'on constate dans l'ensemble du bassin, le niveau de formation des viticulteurs augmente au fil des générations. Si parmi les 60 ans et plus, trois viticulteurs sur dix ont au moins le niveau baccalauréat, cette proportion s'élève à sept sur dix parmi les moins de 40 ans (figure 8).■

La filière viti-vinicole du département de l'Yonne : trois quarts des salariés travaillent dans des exploitations viticoles

Les vignobles de l'Yonne couvrent une surface de 7 400 hectares répartis entre Chablisien et Grand Auxerrois, soit 14 % de la surface en vignes du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Ces vignes, plantées le plus souvent avec du cépage Chardonnay, produisent essentiellement du vin blanc, notamment du Chablis. Près de 900 établissements font partie de la filière viti-vinicole du département. Ils comptent plus de 2 000 salariés, dont près des trois quarts sont employés en amont dans des exploitations viticoles. Dans l'Yonne, la succession des exploitants de 50 ans ou plus apparaît mieux préparée que dans l'ensemble du bassin.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Un vignoble concentré à l'est d'Auxerre

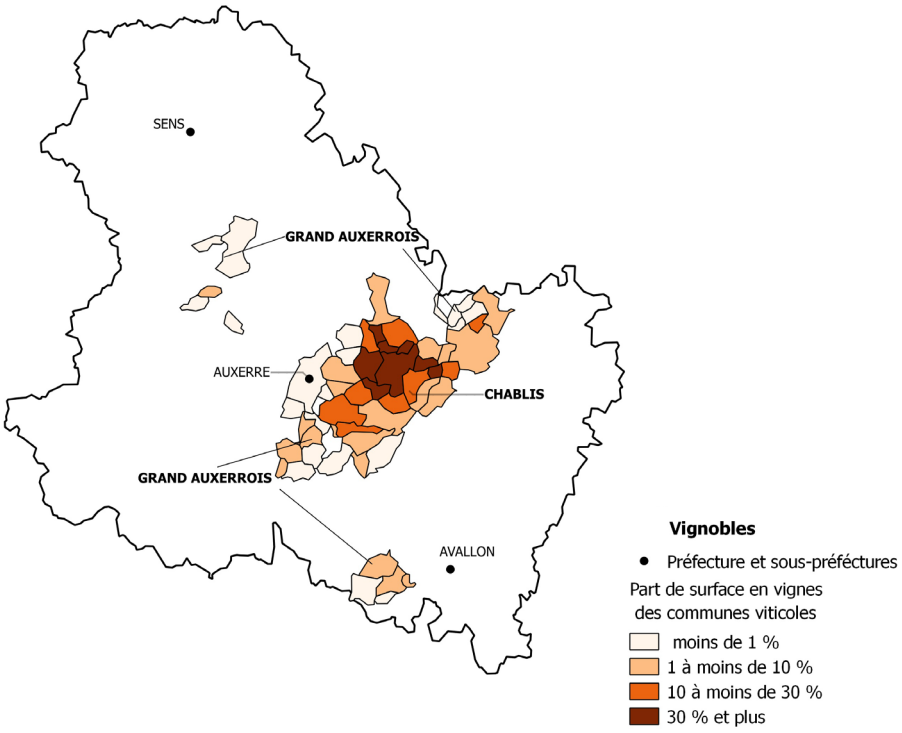

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Un peu d'histoire...

Le vignoble de l'Yonne est le plus septentrional des vignobles de Bourgogne. Si l'on en trouve la trace dès l'époque gallo-romaine, le développement du Chablis se fait essentiellement sous l'impulsion des moines cisterciens de l'abbaye de Pontigny, seconde fille de Cîteaux. Ils s'attelleront à son développement dès le XII e siècle.
Il y a plus de cent ans, le vignoble de l'Yonne fournissait les deux-tiers des vins de Bourgogne qui inondaient la région parisienne. Le vignoble couvrait environ 40 000 hectares.
L'invasion de phylloxeras, minuscules pucerons originaires d'Amérique du nord, a décimé le vignoble dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Les replantations sur porte-greffes résistant aux attaques du parasite n'ont été effectuées que dans les terroirs les plus favorables qui correspondent aux vignobles actuels couvrant moins de 20 % de la surface historique du vignoble. L'encépagement, qui comportait une trentaine de variétés, n'est composé aujourd'hui que des plus fins comme le Chardonnay et le Pinot noir. En dehors de ces cépages traditionnels à la Bourgogne, l'Yonne a su conserver d'autres cépages comme le César dans le vignoble de l'Irancy ou encore le Tressot qui tend toutefois à disparaître.

Les vignobles du Chablisien et du Grand Auxerrois sont les plus septentrionaux du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Ces deux vignobles couvrent une surface de 7 400 hectares (figure 1). Le vignoble de Chablis s'étend sur une vingtaine de communes et tapisse 5 400 hectares sur les coteaux de la vallée du Serein. Le Chablisien repose sur des sols à prédominance marno-calcaire riches en minéraux qui datent du Jurassique. Le vignoble du Grand Auxerrois couvre 30 communes avec, du nord au sud : le Jovinien, les appellations de Coulanges la Vineuse, la Côte d'Auxerre, Irancy, Chitry et Saint-Bris qui bordent la vallée de l'Yonne. Il recouvre également le Tonnerrois et Epineuil dans les coteaux de la vallée de l'Armançon à l'est du département. Enfin, il comprend au sud le vignoble de Vézelay au pied du village éponyme qui le surplombe. Les appellations du Grand Auxerrois sont portées par des terres calcaires datant également du Jurassique (cf. encadré).

Le Chardonnay, principal cépage du vignoble icaunais

Cinq cépages prédominent sur le vignoble de l'Yonne. Le Chardonnay occupe une place prépondérante dans les vignobles du Chablisien et du Grand Auxerrois. Il représente à lui seul près de 80 % des surfaces plantées, loin devant le Pinot noir, cépage des vins rouges, et l'Aligoté, autre cépage des vins blancs de Bourgogne (figure 2). Ils sont complétés par le Sauvignon pour l'appellation Saint-Bris ou encore le César, cépage caractéristique d'une partie du vignoble d'Irancy (cf. encadré).

Le Chablis, une appellation de renommée

La production du vignoble de l'Yonne se décline sous diverses appellations selon les territoires. La production sous appellation est composée

2 Huit hectares sur dix plantés en Chardonnay

Répartition du vignoble par cépage

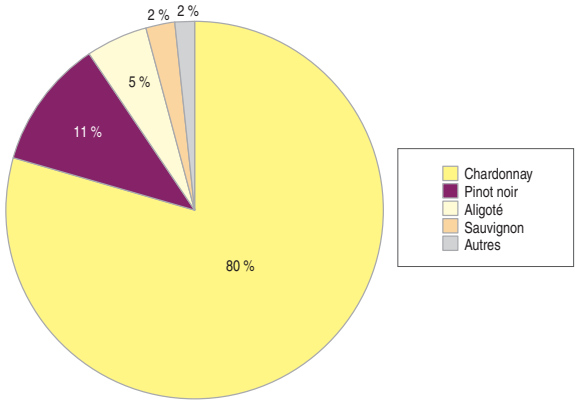

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

3 Les trois-quarts de la production sous appellation Chablis

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Chablis	5 338	321 430	100	/	/
Autres AOP Village	314	17 762	52	48	/
AOP Régionale	1 237	73 874	66	30	4
AOP Crémant de Bourgogne	277	20 347	98	/	2
Autres	28	1 895	58	30	12
Ensemble	**7 194**	**435 308**	**92**	**7**	**1**

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes , CVI 2014

essentiellement de vins blancs. Elle est dominée par le Chablis qui est la plus connue (figure 3). Le vignoble du Grand Auxerrois compte deux autres appellations Village réputées : l'Irancy pour ses vins rouges et le Saint-Bris pour ses vins blancs. Il existe onze autres appellations Régionales dont sept sont propres au Grand Auxerrois ainsi que l'appellation Crémant de Bourgogne.

La quasi-totalité de cette production est vinifiée sous Appellation d'Origine Protégée (AOP) comme dans le reste de la Bourgogne. La majorité de la production viticole est effectuée en caves particulières. Néanmoins, spécificité de l'Yonne, environ un quart de la production de vin est réalisé en caves coopératives. Il en existe deux principales qui vinifient, des Chablis pour la première et des Crémants pour la seconde.

Les densités de plantation diffèrent selon les appellations. Le Chablisien et l'AOP Bourgogne doivent respecter une densité de plantation de 5 500 pieds à l'hectare. Cette borne monte à 6 400 pour le Tonnerrois et jusqu'à 7 000 pour les vins d'Irancy et de Saint-Bris.

Trois quarts des emplois salariés de la filière dans les exploitations viticoles

L'emploi salarié de la filière viti-vinicole du département de l'Yonne est atypique. En effet, les trois quarts des salariés icaunais de la filière travaillent dans les exploitations viticoles (figure 4) alors qu'à l'échelle du bassin, ces emplois agricoles représentent moins de la moitié de la filière. Cet écart s'explique par le faible nombre d'entreprises connexes aux métiers de la vigne implantées dans le département. Néanmoins deux caves

L'emploi saisonnier pour le travail de la vigne

La conduite de la vigne est une activité saisonnière avec des pics d'activité qui réclament une hausse ponctuelle de la main-d'œuvre. Elle est également sujette à des fluctuations engendrées par les aléas climatiques. Ainsi, à côté de la main d'œuvre permanente, les vignerons font appel à des saisonniers pour la taille ou la vendange par exemple. En 2010, dans l'Yonne, 4 000 contrats de saisonniers ont été contractés pour 42 000 jours de travail. Ce travail saisonnier représente un volume de travail de 172 salariés équivalent temps complet. Ces saisonniers travaillent en moyenne 6 jours par hectare et par an contre 17 jours en moyenne dans le bassin. Ce faible nombre de jours travaillés s'explique par un recours plus fréquent aux machines à vendanger autorisées pour les récoltes de la vigne dans le département.

4 Les trois-quarts des salariés travaillent dans les exploitations viticoles

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements	Effectifs salariés		
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans le département (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	723	1 670	74	42
Fabrication et commerce de gros de matériel viti-vinicole	12	110	5	21
Industrie des boissons	12	170	8	7
Commercialisation du vin	109	240	10	27
dont : commerce de gros de boissons et intermédiaires	*56*	*210*	*9*	*24*
commerce de détail de boissons	*53*	*30*	*1*	*3*
Activités de services et organismes professionnels	8	60	3	3
Ensemble	**864**	**2 250**	**100**	**100**

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Les sociétés civiles plus fréquentes dans l'Yonne que dans le bassin

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans le département (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	290	39,6	57,6	1 086	3,8	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	204	27,8	19,7	2 556	12,5	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	115	15,7	8,5	1 789	15,6	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	38	5,2	3,4	762	20,1	13,9
Autres	86	11,7	10,8	1 227	14,3	8,4
Ensemble	**733**	**100,0**	**100,0**	**7 420**	**10,1**	**7,5**

*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 Les exploitations de 15 hectares et plus mettent en valeur 60 % du vignoble

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine

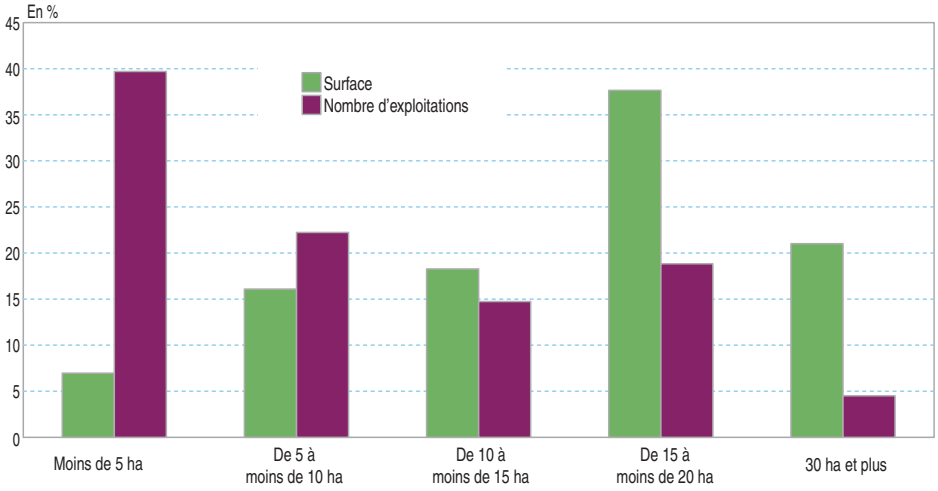

Note de lecture : 40 % des exploitations exploitent moins de 5 hectares de vigne et mettent en valeur 7 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

coopératives ainsi que quelques grandes maisons de négoce sont présentes dans l'Yonne.

Les caractéristiques des salariés de la filière sont très influencées par celles des salariés des exploitations viticoles.

Les exploitations icaunaises emploient 1 670 salariés permanents, deux tiers travaillant à temps complet. Ces emplois représentent un volume de travail équivalant à 1 400 temps complets. La très grande majorité des salariés sont des ouvriers, sept salariés sur dix sont des hommes. En effet, le travail de la vigne consiste en travaux manuels souvent pénibles physiquement, se succédant au long de l'année (taille, vendange…). Les techniciens et les cadres, qui interviennent surtout pour la supervision des travaux ou au moment de l'élevage du vin, sont peu nombreux. La part des moins de 40 ans est supérieure à la moyenne du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

En aval de cette production de raisin, l'industrie des boissons icaunaise emploie 170 salariés. Ces derniers ont en charge la maîtrise des différentes étapes de la vinification. C'est pourquoi la part des ouvriers est sous-représentée au profit des professions intermédiaires. La commercialisation du vin compte quant à elle 240 salariés, dont 40 % d'employés et de femmes.

Les exploitations viticoles icaunaises : les sociétés civiles plus fréquentes que dans le bassin

Dans l'Yonne, 730 exploitations possédant plus de 10 ares de vignes et qui commercialisent leur récolte mettent en valeur le vignoble. Parmi elles, une quarantaine sont en agriculture biologique et exploitent 7 % du vignoble de l'Yonne. En moyenne, les structures viticoles icaunaises s'étendent sur une surface de 10 hectares. Quatre exploitations sur dix cultivent moins de 5 hectares et au total moins de 10 % des surfaces viticoles du département (figure 6). À l'opposé, un quart exploitent plus de 15 hectares et mettent en valeur près de 60 % des vignes.

Près de 300 de ces structures sont des exploitations individuelles (figure 5). Bien que cette catégorie juridique soit la plus courante, elle est sous-représentée par rapport à l'ensemble du bassin : 40 % des exploitations du département sont des exploitations individuelles contre 58 % dans le bassin. Elles mettent en valeur de petites surfaces, moins de 4 hectares en moyenne. En effet, un certain nombre d'entre elles ne sont pas des exploitations professionnelles mais le fait de doubles actifs ou de retraités. Les structures professionnelles exploitant des vignes optent pour des formes sociétaires. Lorsqu'il y a plusieurs associés dans l'exploitation, la solution privilégiée est de créer une Entreprise à Responsabilité Limitée (EARL) ou une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) voire un autre type de société plutôt qu'un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC). Les deux catégories de sociétés civiles, EARL et SCEA, représentent près de 44 % des exploitations, soit quinze points de plus que pour l'ensemble du bassin. Par ailleurs, elles mettent en valeur des surfaces en vignes plus grandes. Les quelques 200 EARL et les 115 SCEA exploitent respectivement une moyenne de 12,5 et 15,6 hectares.

Près de trois exploitants viticoles sur 10 sont des femmes

Plus de 1 000 personnes dirigent et gèrent au quotidien ces structures agricoles. En équivalents temps plein, cette activité représente 775 emplois. Environ 800 personnes sont des exploitants agricoles non salariés, dont trois quarts travaillent à temps complet. Une centaine sont salariés de l'exploitation. Les autres sont des doubles actifs ou des retraités et travaillent à temps partiel sur leurs exploitations.
Plus de sept viticulteurs sur dix sont des hommes, néanmoins la part des femmes est supérieure à celle du bassin (figure 7). Les exploitants viticoles sont plus jeunes dans l'Yonne que dans le reste du bassin. Néanmoins plus de quatre exploitants sur dix ont 50 ans ou plus.
Dans l'Yonne, la succession des exploitants de 50 ans ou plus apparaît mieux préparée que dans l'ensemble du bassin. En particulier, la moitié déclare que leur succession à la tête de l'exploitation sera assurée par un membre de leur famille (contre 31 % dans le bassin). Toutefois, un tiers d'entre eux ne savent pas ce que va devenir l'exploitation ; le plus souvent, il s'agit d'exploitations individuelles avec moins d'un hectare de vignes.

Les nouvelles générations de viticulteurs sont davantage diplômées

Le niveau de formation d'enseignement général ou agricole des exploitants viticoles augmente au fil des générations. Ainsi, près de la moitié des personnes de 60 ans ou plus n'a pas de diplôme et n'a pas été scolarisée au-delà de l'école primaire ou du collège (figure 8). Parmi les 40-60 ans, cette proportion tombe à 20 %. Pour cette génération, le diplôme préférentiel est le CAP ou le BEP, près de quatre sur dix en sont titulaires. Pour les exploitants plus jeunes, le niveau d'études se partage assez équitablement entre baccalauréat et diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi, les nouvelles générations de viticulteurs sont de mieux en mieux formées, notamment aux métiers de la vigne.■

7 Quatre viticulteurs sur dix ont plus de 50 ans

Pyramide des âges des exploitants agricoles

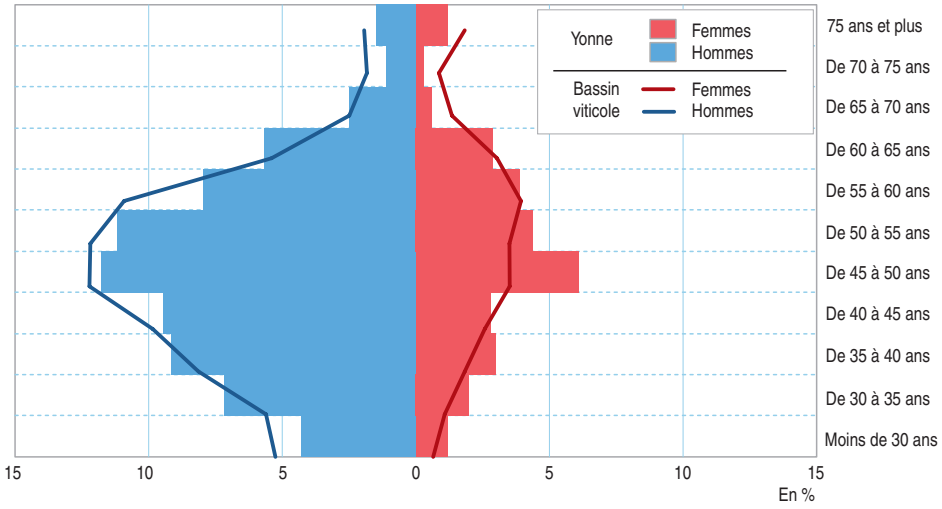

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Un niveau d'études nettement plus élevé pour les moins de 40 ans

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études

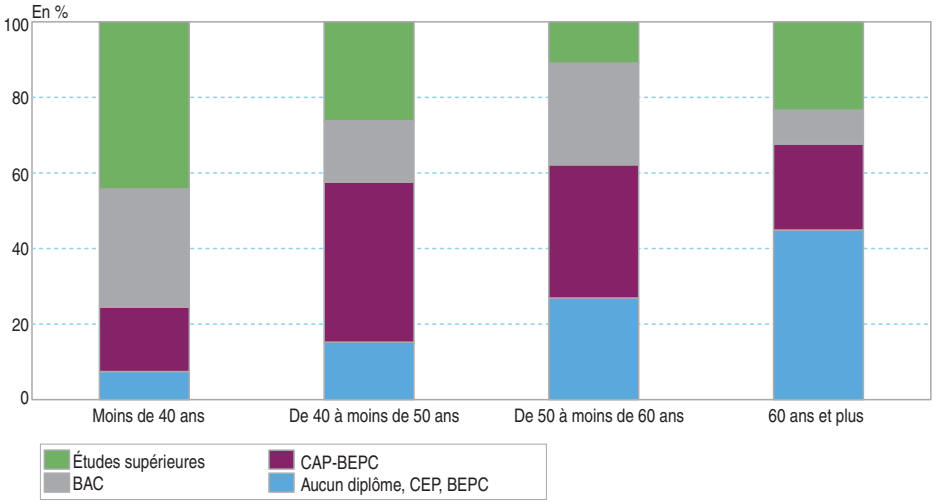

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

La filière viti-vinicole des départements du Rhône et de la Loire[1]:

des emplois salariés répartis également de l'amont à l'aval de la filière

Le vignoble du Rhône et de la Loire est le plus grand du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Avec 16 800 hectares, il couvre un tiers des surfaces en vigne du bassin. La majeure partie est concentrée dans le Beaujolais au nord de Lyon. Les Côtes-du-Forez et la Côte-Roannaise forment la partie occidentale, et les Coteaux-du-Lyonnais, la limite méridionale. Les vins rouges, issus principalement du cépage Gamay, sont prépondérants. Près de 2 800 exploitants, pour la plupart des non-salariés, cultivent ce vignoble et emploient 700 salariés. L'aval de la filière est très présent, avec plus de la moitié des salariés pour les seuls secteurs de la fabrication de matériel viti-vinicole et de la commercialisation du vin.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Quatre vignobles de tailles très différentes

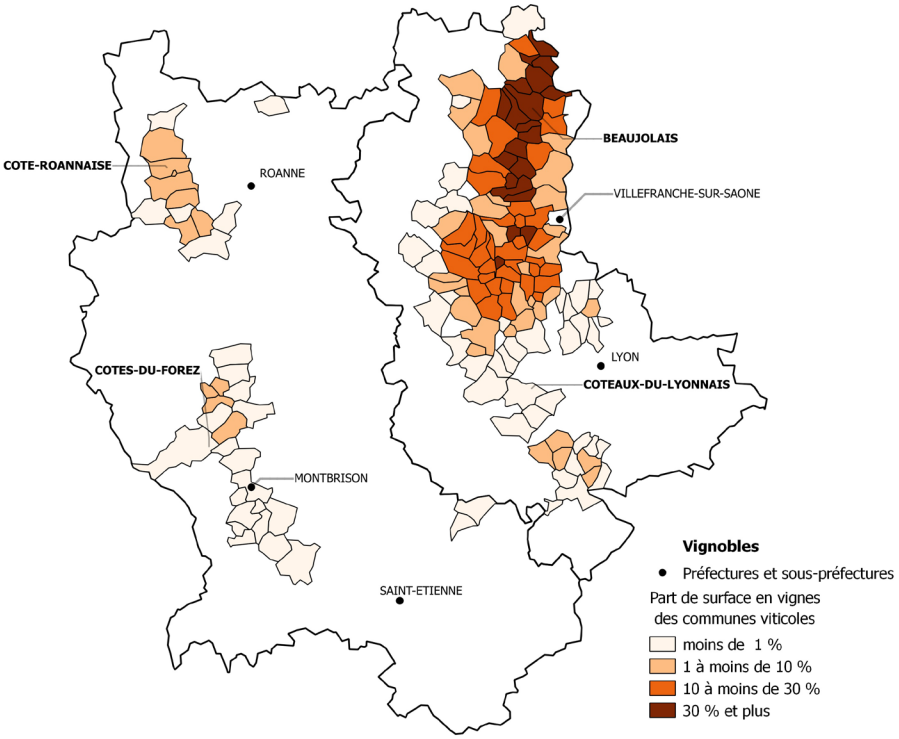

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Les vignes du Rhône et de la Loire constituent le vignoble le plus grand et le plus méridional du bassin viti-vinicole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (figure 1). Il se décline en quatre entités de tailles fort différentes, mais toutes produisent essentiellement des vins rouges sous appellations et issus du cépage Gamay.

Le Beaujolais, vignoble le plus étendu du bassin

Dans le département du Rhône, les monts du Beaujolais, au nord de Lyon, accueillent le plus vaste vignoble du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, avec près de 14 000 hectares rien que pour la partie récoltée en appellations Beaujolais, Beaujolais Village ou Crus.

Trois autres vignobles, nettement plus petits, complètent le paysage : à l'ouest, la Côte-Roannaise, avec environ 150 hectares de vignes ; plus au sud, les Côtes-du-Forez, avec moins d'une centaine d'hectares ; et à l'est du Forez, le vignoble des Coteaux-du-Lyonnais couvre environ 250 hectares. Deux tiers des vignes sont mises en valeur en faire-valoir indirect, soit en fermage, soit en métayage. Le reste est mis en valeur directement par leur propriétaire.

Un peu d'histoire...

Les monts du Beaujolais tirent leur nom de la cité de Beaujeu, seigneurie située au nord de Lyon. Ils abritent le vignoble du Beaujolais depuis deux millénaires. Des fouilles archéologiques révèlent la présence de la viticulture au début de la Chrétienté. Dès le XVII[e] siècle, la proximité de la Saône permet d'acheminer facilement par voie d'eau les vins du Beaujolais vers Lyon. L'histoire du vignoble sera, à partir de cette époque, intimement liée à la capitale des Gaules. Le vin sera servi sur toutes les tables des tavernes et bouchons lyonnais. Léon Daudet avait coutume de rappeler qu'à Lyon coulaient trois fleuves : le Rhône, la Saône et le Beaujolais !

Les Appellations d'Origine Protégée (AOP) des Crus du Beaujolais, Chiroubles ou Morgon en 1936, Brouilly ou Juliénas en 1938, apparaissent dans la première partie du XX[e] siècle. La seconde partie sera marquée par l'avènement du Beaujolais nouveau. Enfin, c'est à la fin des années 1980 qu'est reconnu le Régnié, la dernière des AOP du Beaujolais.

[1] Certaines communes du Rhône et de la Loire n'appartiennent pas au bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Dans ce document, les vignobles du Rhône et de la Loire sont décrits conjointement.

2 Neuf hectares sur dix plantés en Gamay

Répartition du vignoble par cépage

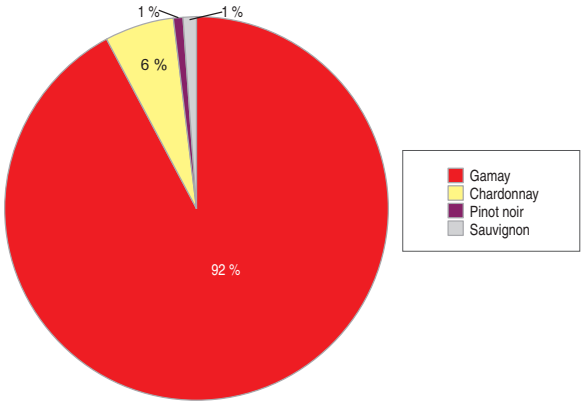

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

3 Une production quasi exclusivement en vins rouges

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Beaujolais	5 250	261 275	4	92	4
AOP Beaujolais Village	3 816	189 948	2	97	1
AOP Crus du Beaujolais	4 858	248 637	/	100	/
AOP Coteaux du Lyonnais	265	11 704	15	74	11
AOP Côtes du Forez	79	2 717	/	84	16
AOP Côte Roannaise	151	6 416	0	86	14
AOP Crémant de Bourgogne	553	43 892	97	/	3
Autres	1 423	49 763	39	45	16
Ensemble	**16 395**	**814 352**	**9**	**88**	**3**

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes , CVI 2014

Le sous-sol sur lequel reposent ces vignobles est composé de roches granitiques. Il est recouvert de sols sablo-argileux au nord du Beaujolais, où sont produits les Crus, de sols argileux et argilo-calcaires plus au sud, où sont produits les Appellations d'Origine Protégée (AOP) Beaujolais et Beaujolais Village. L'acidité des sols, qui particularise ces terroirs, est propice à la culture du Gamay.

Le Gamay, cépage dominant du Rhône et de la Loire

Le Gamay représente plus de 92 % des surfaces plantées dans les départements du Rhône et de la Loire, très loin devant les autres cépages, comme le Chardonnay (6 %) (figure 2).
Les vins rouges tels que les dix Crus du Beaujolais (Brouilly, Côte de Brouilly, Chenas, Chiroubles, Fleurie, Juliénas, Morgon, Moulin-à-vent, Régnié, Saint-Amour), les AOP Beaujolais, Beaujolais Village, Côte-Roannaise, Côtes-du-Forez, Coteaux-du-Lyonnais sont tous produits à partir du Gamay.
Il existe une production minoritaire de vins blancs. Ceux du Beaujolais sont issus exclusivement du cépage Chardonnay. Sur les Coteaux-du-Lyonnais, 15 % des vins sont produits en blanc sous AOP. Dans la Loire, un petit volume de blanc répondant à l'Indication Géographique Protégée Urfé, ainsi que du rosé, complètent cette production.
La densité de plantation de ces vignobles est assez faible par rapport à son voisin bourguignon au nord. Elle est de 4 000 pieds/hectare pour les Côtes-du-Forez, 4 500 pieds/hectare pour la Côte-Roannaise

L'événement Beaujolais nouveau

La grande spécificité du vignoble du Beaujolais, celle qui le fait voyager et connaître à travers le monde, est la vinification d'un vin dit « primeur » : le Beaujolais nouveau. Ce vin primeur est issu des appellations Beaujolais et Beaujolais Village. Sa commercialisation a débuté en 1951, suite à une dérogation qui lui donne le droit d'être mis en vente deux mois après la vendange.
Tous les ans, depuis 1985, lors du troisième jeudi du mois de novembre, il est débouché aux quatre coins de la planète, avec la moitié des bouteilles exportées, notamment vers le Japon. Sa production, qui était de 15 000 hectolitres au début des années cinquante a atteint un pic de 500 000 hectolitres au milieu des années 80. Elle s'est stabilisée aujourd'hui à environ 200 000 hectolitres, soit 27 millions de bouteilles. L'impact commercial est très important et chaque année son arrivée crée l'événement.

4 Autant de salariés dans la fabrication de matériel viti-vinicole ou le commerce de vins que dans la viticulture

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements	Effectif salarié		
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans les 2 départements (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	2 289	710	27	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	22	670	25	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	29	170	6	5
Industrie des boissons	22	150	6	7
Commercialisation du vin	239	850	31	27
dont : commerce de gros de boissons et intermédiaires	*136*	*730*	*27*	*24*
commerce de détail de boissons	*103*	*120*	*4*	*3*
Activités de services et organismes professionnels	25	130	5	3
Ensemble	**2 626**	**2 680**	**100**	**100**

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Près de trois quarts des exploitations ont encore une structure familiale

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans les 2 départements (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	1 661	72,1	57,6	9 802	5,9	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	270	11,7	19,7	3 682	13,8	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	70	3,0	8,5	890	12,7	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	60	2,6	3,4	657	11,0	13,9
Autres	245	10,6	10,8	1 770	7,2	8,4
Ensemble	**2 306**	**100,0**	**100,0**	**16 801**	**7,3**	**7,5**

*Les exploitations sont ici comptabilisées au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 Plus de la moitié des surfaces sont mises en valeur par des exploitations de 5 à 15 hectares

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine

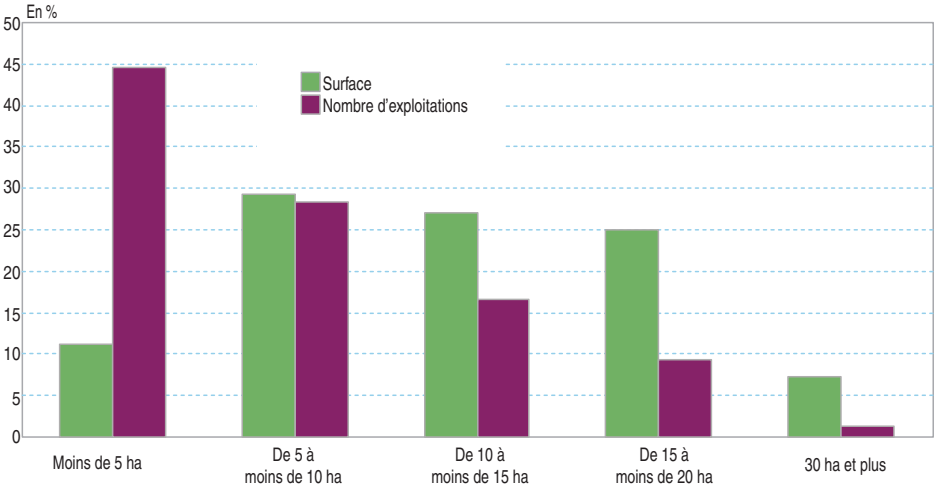

Note de lecture : 45 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 11 % du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

et 5 000 pieds/hectare pour le Beaujolais et les Coteaux-du-Lyonnais.

Le Beaujolais domine la production vinicole de Rhône et Loire

Dans le Rhône et la Loire, la production de vin se fait essentiellement sous appellations (figure 3). Le Beaujolais en compte douze : les dix Crus, qui couvrent une surface en production d'environ 4 900 hectares, et les AOP Beaujolais et Beaujolais Village, qui concernent quant à elles respectivement 5 200 et 3 800 hectares. En 2014, le Beaujolais totalisait une production de 700 000 hectolitres.

Les vignobles de la Côte-Roannaise, des Côtes-du-Forez et des Coteaux-du-Lyonnais produisent pour leur part chacun une AOP, pour un volume global de 21 000 hectolitres.

Enfin, près de 2 000 hectares sont récoltés pour la production de crémants ou de vins sans appellation.

Le marché étranger absorbe 40 % des ventes de Beaujolais

Si les vins de la Côte-Roannaise, des Côtes-du-Forez et des Coteaux-du-Lyonnais sont commercialisés quasi exclusivement en vente directe, les débouchés du Beaujolais sont multiples. Avant les années 1950, la vente était surtout régionale mais avec l'émergence du Beaujolais nouveau, la commercialisation des vins de ce vignoble s'est développée au-delà des limites régionales et à l'étranger (cf. encadré).

Dans le Beaujolais, une part relativement importante de la récolte, un tiers, est vinifiée dans douze caves coopératives. Trois quarts des volumes produits par ces coopératives sont ensuite vendus sur le marché du commerce de gros via le négoce tandis qu'un quart est redirigé vers les caves particulières. Ainsi, les ventes à la propriété, qui comptent aussi les volumes directement produits et commercialisés par les vignerons, totalisent 30 % du marché. Les 70 % restants sont écoulés par environ 150 négociants. Le marché français représente 60 % des ventes, avec un tiers vendu en hyper et supermarchés, un autre tiers via le réseau des hôtels, cafés et restaurants, le reste par d'autres circuits, notamment les caves particulières. Les marchés à l'export représentent 40 % des ventes. Le Japon, grand consommateur de Beaujolais nouveau, est le premier débouché avec plus d'un quart des exportations.

L'emploi salarié réparti d'amont en aval de la filière

L'emploi salarié de la filière viti-vinicole des départements du Rhône et de la Loire se répartit essentiellement en trois segments : les activités agricoles, la commercialisation de boissons et la fabrication de matériel viti-vinicole. Chacun de ces segments compte entre un quart et un tiers des emplois salariés de la filière (figure 4).

Le premier employeur est le secteur du commerce de boissons, en aval de la filière, avec près de 240 établissements employant 850 salariés, dans le négoce ou le commerce de détail. Parce que de grandes maisons sont implantées près de Lyon ou de Villefranche-sur-Saône - « Boisset - La famille des Grands vins », « Castel Frères » et « L. Métairie » comptent chacune au moins 100 salariés -, le négoce emploie à lui seul plus d'un quart des salariés de la filière. Comme pour le reste du bassin viti-vinicole, l'emploi salarié est un peu plus féminisé dans le commerce de boissons, avec 40 % de femmes contre 30 % en moyenne dans l'ensemble de la filière.

En amont, les salariés des exploitations viticoles représentent un quart des emplois salariés de la filière, contre 42 % en moyenne dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Les quelque 2 300 exploitations agricoles emploient 700 salariés permanents pour un volume de travail équivalent à 590 temps complets. Neuf salariés sur dix sont ouvriers agricoles, majoritairement des hommes. Ils sont plus âgés que ne le sont en moyenne leurs homologues du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura : deux tiers d'entre eux ont plus de 40 ans, contre quatre sur dix dans le bassin. À cette main d'œuvre permanente s'ajoutent les saisonniers, qui viennent renforcer les effectifs lors de la taille ou de la vendange. En 2010, les exploitations viticoles ont signé 42 500 contrats de saisonniers pour 284 000 jours de travail. Ce travail saisonnier représente un volume de travail de 1 230 salariés en équivalents temps plein. Ces saisonniers travaillent en moyenne 18 jours par hectare et par an.

Une vingtaine d'établissements de fabrication de matériel viti-vinicole sont présents dans les départements du Rhône et de la Loire et emploient 670 salariés, majoritairement des ouvriers. Les effectifs se concentrent essentiellement dans la fabrication de bouteilles et de matériel agricole. Ce segment est le plus masculin de la filière avec plus de huit hommes sur dix.

Des structures de petite taille

Le nombre d'exploitations viticoles, notamment celles de moins de 10 hectares, a fortement baissé depuis 10 ans. Néanmoins, dans les vignobles du Rhône et de la Loire, ce sont encore souvent de petites structures qui exploitent les vignes. Près des trois quarts mettent chacune en valeur moins de 10 hectares, pour un total de 40 % des surfaces en vigne, et 45 % exploitent moins de 5 hectares (figure 6). Lorsque ces petites exploitations cessent leur activité, les vignes sont souvent reprises par des structures plus importantes. Le nombre de structures de 20 hectares et plus a ainsi doublé en 10 ans. En 2014, 120 domaines de 20 hectares ou plus mettent en valeur 20 % des vignes.

Corollaire à la forte présence de petites structures, plus de sept exploitations sur dix sont individuelles, soit une part bien plus élevée que dans l'ensemble du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (figure 5). Elles mettent en valeur des surfaces de plus grande taille que les exploitations individuelles du bassin : 5,9 hectares en moyenne contre 4,6 hectares. Parmi les sociétés, l'organisation en Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) est préférée aux autres formes sociétaires.

L'agriculture biologique est peu répandue dans les vignes de ces départements. Une centaine d'exploitations viticoles produisent du vin en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et mettent en valeur seulement 4 % de la surface du vignoble.

7 Un viticulteur sur deux âgé de 50 ans ou plus

Pyramide des âges des exploitants agricoles

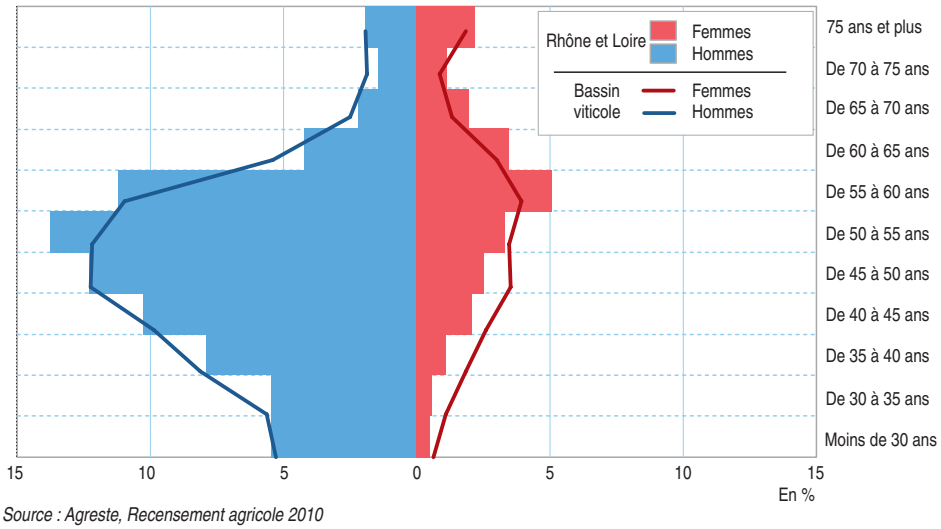

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Peu de viticulteurs diplômés de l'enseignement supérieur

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études

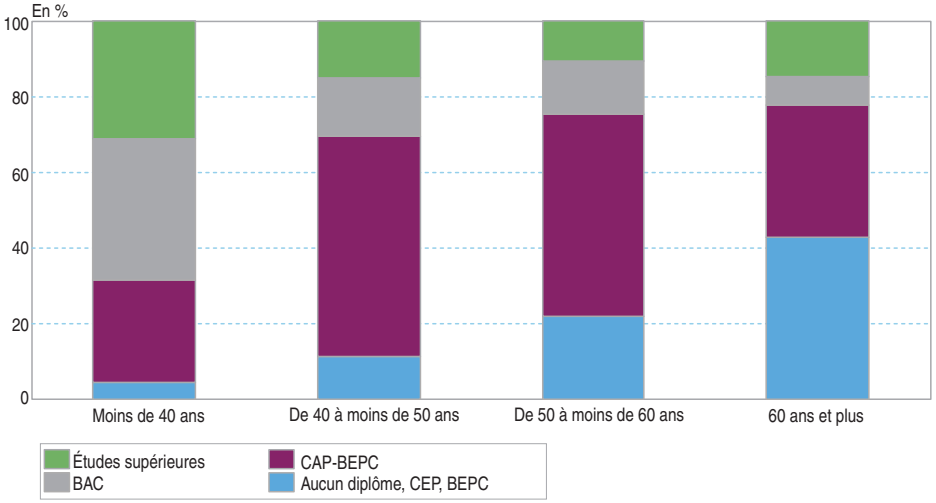

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Des exploitants relativement âgés

Près de 2 800 exploitants agricoles dirigent ces structures en 2010. Trois quarts d'entre eux sont non salariés, un sur neuf est retraité, un sur neuf travaille la vigne en complément d'une autre activité. Les chefs d'exploitations salariés, dirigeant essentiellement les grands domaines sociétaires, ne représentent que 3 % des exploitants.

Les deux tiers des exploitants travaillent à temps complet. Comme dans le reste du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, cette activité est essentiellement masculine, avec trois quarts d'hommes (figure 7). Par ailleurs, les exploitants sont relativement âgés : plus de la moitié a 50 ans ou plus. Ceux qui ont 60 ans ou plus, souvent des retraités agricoles ayant conservé de la vigne, représentent même 20 % des exploitants.

La succession des structures dirigées par les exploitants de 50 ans ou plus est incertaine. En 2010, plus de la moitié de ces exploitants ne connaissaient pas leur successeur et 15 % pensaient même que leur exploitation disparaîtrait à l'arrêt de leur activité.

Des exploitants relativement peu formés

Les exploitants agricoles des départements du Rhône et de la Loire sont relativement peu formés. Seul 35 % d'entre eux ont un niveau bac ou supérieur, soit 10 points de moins que la moyenne des exploitants du bassin. Ce constat est vrai quel que soit l'âge des exploitants, y compris pour les plus jeunes, qui restent néanmoins mieux formés que leurs aînés.■

La filière viti-vinicole des départements de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère[1] : de petits vignobles qui s'appuient sur un mode de commercialisation original

Les vignobles de l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère forment la bordure orientale des vignobles du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Ils constituent un vignoble de montagne, situé aux pieds des Alpes françaises, bien souvent en flanc de coteaux ou en bordure de hautes vallées, lieux où parfois seule la culture de la vigne peut être envisagée. Ces vignobles s'étendent sur 2 900 hectares, soit 6 % du vignoble du bassin, majoritairement sous forme de petites exploitations. La présence en grand nombre de pépinières viticoles caractérise la Savoie. Les vins du Bugey et de Savoie sont essentiellement commercialisés en circuit de proximité, notamment via le réseau des stations de montagne. Le commerce de détail est ainsi très présent et l'ensemble des activités de commerce de vins représente plus d'un tiers de l'emploi salarié de la filière.

Pierre Froissart, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 Vignobles de Savoie entre Genève et Grenoble, vignes du Bugey au sud de Bourg-en-Bresse

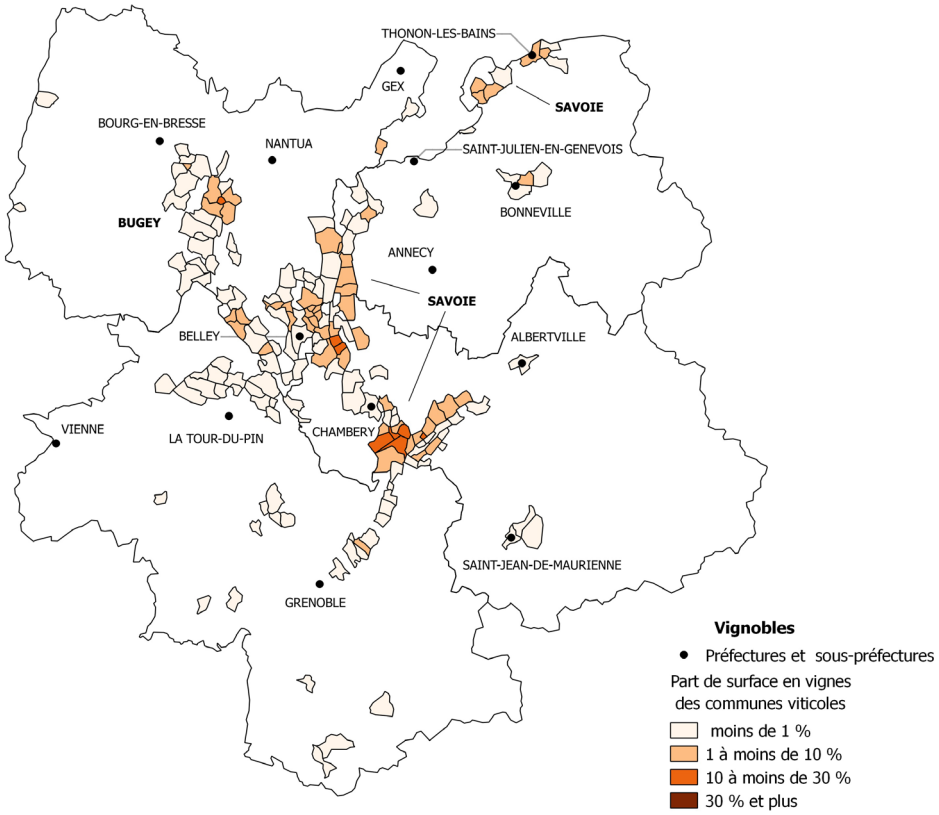

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Les vignobles de l'Ain, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère couvrent 2 900 hectares. À l'est, entre le lac Léman et les contreforts du massif de la Chartreuse, le vignoble de Savoie s'étend sur 2 200 hectares et trois départements (figure 1). La vigne est cultivée sur 150 hectares sur les rives du lac Léman en Haute-Savoie mais elle est surtout présente entre Genève et Chambéry, dans le prolongement nord-sud du lac du Bourget, et s'étend jusqu'au nord de Grenoble. Pas moins de 20 dénominations géographiques complémentaires couvrant trois appellations jalonnent ce parcours.

Les vignobles reposent essentiellement sur des coteaux morainiques issus de l'érosion ou d'éboulis ainsi que sur des marnes. Ce sont ces sols qui donnent cette typicité aux vins de Savoie.

Un peu d'histoire...

La culture de la vigne en Savoie se développe dès l'antiquité. Au Moyen-Âge, l'Église possède un important patrimoine foncier et les moines procèdent à un travail de dénomination des surfaces du vignoble savoyard. Plus tard, la révolution de 1789 permet aux fermiers d'accéder à la propriété par le rachat de vignobles devenus biens nationaux. Les fermiers devenus propriétaires apportent alors un soin accru au vignoble.

L'arrivée du phylloxéra, minuscule puceron originaire d'Amérique du Nord, en 1877, occasionne des ravages dans l'ensemble du vignoble français. Malgré l'arrivée de ce fléau, la surface du vignoble de Savoie reste constante grâce à un important travail de replantation de porte-greffes venus d'Amérique du Nord. En effet, cette technique de greffage était déjà maîtrisée par les vignerons savoyards et explique la forte présence actuelle de pépinières viticoles dans la Combe de Savoie.

[1] Seule la partie nord de l'Isère, contiguë au département de la Savoie, est incluse dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

2 Jacquère et Gamay représentent la moitié des surfaces en vigne

Répartition du vignoble par cépage

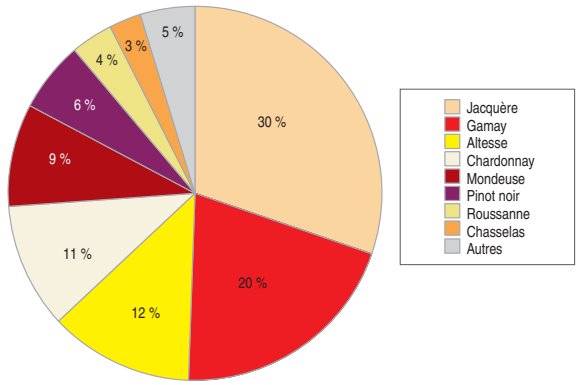

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

3 Une très grande majorité de vins blancs

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Vin de Savoie	1 840	103 350	90	10	0
AOP Roussette de Savoie	55	2 365	100	/	/
AOP Bugey	148	7 045	53	32	15
AOP Roussette du Bugey	19	700	100	/	/
AOP Seyssel	73	3 430	100	/	/
Indication Géographique Protégée	141	6 190	74	18	8
Autres	224	14 090	35	10	55
Ensemble	**2 500**	**137 170**	**82**	**11**	**7**

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes , CVI 2014

Au nord-ouest, dans l'Ain, le vignoble du Bugey, de taille plus modeste, est composé de trois aires de production : Cerdon, Montagnieu et Bellay.

Un vignoble composé pour moitié en Jacquère et Gamay

L'encépagement est en grande partie composé de Jacquère (30 %) et de Gamay (20 %), dans une moindre mesure d'Altesse et de Chardonnay. Ces cépages sont majoritaires dans l'ensemble des vignobles du Bugey et de Savoie, hormis en Haute-Savoie, où prévaut le Chasselas (figure 2). La densité minimale de plantation est partout de 5 000 pieds à l'hectare.

Les trois quarts de la production en Vin de Savoie

Ces vignes produisent essentiellement des vins sous appellations Régionales, majoritairement des vins blancs (figure 3). Le Vin de Savoie, qui représente 75 % des volumes produits, la Roussette de Savoie et le Seyssel sont les trois Appellations d'Origine Protégée (AOP) du vignoble de Savoie. Les AOP Bugey et Roussette de Bugey distinguent quant à elles les vins du vignoble de l'Ain. On rencontre également une forte tradition de production de vins effervescents, tel le Cerdon.

Des exploitations spécialisées dans les pépinières viticoles

Une des particularités de la Savoie est la forte présence de pépinières viticoles. Le vignoble savoyard comprend en effet une trentaine de pépinières sur son territoire. Le climat favorable à la pousse de plants et la maîtrise précoce de la technique du sur-greffage, qui s'est développée suite à la crise du phylloxera, ont fait de la Savoie une place forte de la production de plants. La plupart des pépiniéristes sont localisés dans la Combe de Savoie.
Sur une aire de production de 140 hectares, les entreprises produisent environ 24 millions de plants par an. Le chiffre d'affaires de la filière représente quelque 30 millions d'euros.
Ces pépinières emploient 300 personnes en équivalent temps plein, dont 70 % sont des emplois saisonniers de novembre à juin.
Ces pépinières réalisent un travail de haute qualité, ce qui permet aux plants d'être écoulés vers des marchés hauts de gamme comme le vignoble de Champagne, premier débouché de ces pépiniéristes, ou les vignobles de Bourgogne.

4 Autant de salariés dans la commercialisation des boissons que dans les activités agricoles

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements	Effectif salarié		
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans les 4 départements (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	603	370	35	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	12	160	16	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	4	10	1	5
Industrie des boissons	28	50	5	7
Commercialisation du vin	142	370	36	27
dont : commerce de gros de boissons et intermédiaires	*43*	*240*	*23*	*24*
commerce de détail de boissons	*99*	*130*	*13*	*3*
Activités de services et organismes professionnels	10	70	7	3
Ensemble	**799**	**1 030**	**100**	**100**

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Les deux tiers des structures agricoles sont des petites exploitations individuelles

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans les 4 départements (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	398	66,0	57,6	1 073	2,7	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	97	16,1	19,7	948	9,8	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	25	4,1	8,5	316	12,6	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	36	6,0	3,4	376	10,4	13,9
Autres	47	7,8	10,8	192	4,1	8,4
Ensemble	**603**	**100,0**	**100,0**	**2 905**	**4,8**	**7,5**

* Les exploitants sont ici comptabilisés au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 Les deux tiers des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine

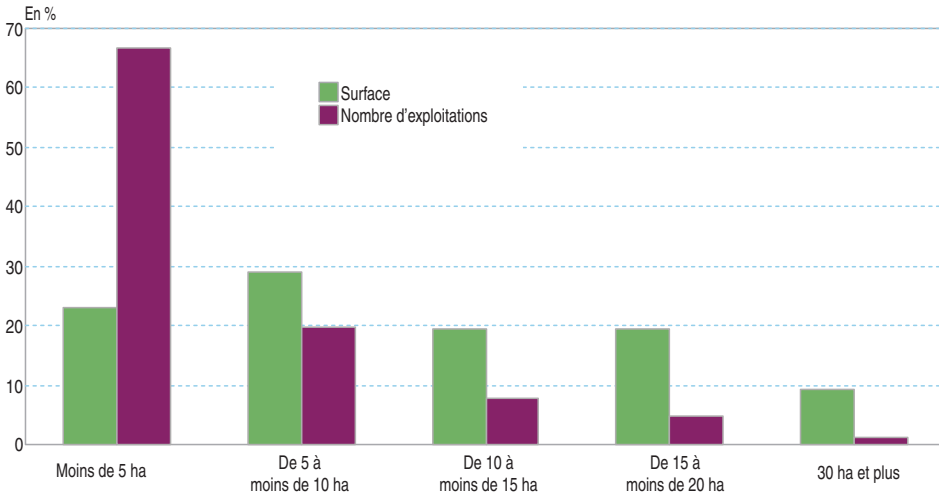

Note de lecture : Les deux-tiers des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne pour moins d'un quart du vignoble

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

La vente du vin organisée autour des stations de montagne

Si les vins du Bugey se commercialisent quasi exclusivement en vente directe et le plus souvent au caveau, la commercialisation des vins de Savoie est originale. Ces vins sont distribués à 70 % en Rhône-Alpes, grâce à l'attractivité touristique des départements alpins et leur vaste réseau de stations de montagne. En effet, le secteur hôtellerie-café-restauration ainsi que les épiceries de station offrent une large vitrine aux produits viticoles savoyards. De plus, les politiques locales de développement de l'œnotourisme encouragent cette vente de proximité. La commercialisation se fait également via deux coopératives qui représentent 15 % de la mise en marché. Seuls 4 % des ventes se font à l'exportation.

Un tiers des salariés dans la commercialisation des boissons

Conséquence de la spécificité du mode de commercialisation des vins, plus du tiers des salariés de la filière travaillent dans le commerce de boissons, soit 370 personnes (figure 4). Il existe notamment une centaine d'établissements de commerce de détail spécialisé employant 130 salariés, très majoritairement des employés. C'est le secteur le plus féminisé de la filière, avec près de deux tiers de femmes pour une filière aux deux tiers masculine. Le commerce de gros de boissons, quant à lui, compte moins de 50 établissements pour 240 salariés, dont deux tiers d'hommes, essentiellement des employés et des ouvriers à parts égales.

Les activités agricoles concentrent un autre tiers de l'emploi salarié de la filière. Près de 370 salariés se répartissent dans 600 exploitations viticoles, une centaine d'entre eux travaillant pour des pépiniéristes spécialisés (cf. encadré). Deux tiers sont à temps complet, soit un volume de travail de 310 équivalents temps complet. Deux tiers sont des hommes, presque la moitié a moins de 40 ans. Comme dans l'ensemble du bassin, ce sont majoritairement des ouvriers agricoles : la culture de la vigne nécessite de la main-d'œuvre pour les différents travaux s'échelonnant tout au long de l'année. Pour compléter ce personnel permanent, les viticulteurs font également appel à des saisonniers. En 2010, 4 650 contrats de saisonniers ont été établis pour 54 000 jours de travail, ce qui représente 220 équivalents temps complet. Ces saisonniers travaillent en moyenne 20 jours par hectare et par an, contre 17 jours dans le bassin. Ce nombre élevé s'explique notamment par la forte présence de saisonniers dans les pépinières viticoles de novembre à juin.

Parmi les autres salariés de la filière, 16 % travaillent dans la fabrication de matériel viti-vinicole. Les activités de services emploient quant à elles 7 % des salariés de la filière, contre 3 % à l'échelle du bassin.

Des exploitations individuelles de petite taille

Dans les vignobles du Bugey et de Savoie, la culture de la vigne a gardé un caractère familial marqué. Deux tiers des exploitations sont des structures individuelles (figure 5), souvent exploitées par des doubles actifs ou des retraités et en moyenne de plus petite taille que dans l'ensemble du bassin : 2,7 hectares contre 4,6 hectares.

À côté de ces petites exploitations, des domaines plus professionnels se sont organisés sous forme sociétaire. Là encore, ces structures sont de taille relativement modeste. Pour moitié, ce sont des Entreprises à Responsabilité Limitée (EARL).
Au total, deux tiers des exploitations valorisent chacune moins de 5 hectares pour 23 % des surfaces cultivées en vignes (figure 6). Dans l'Ain et en Isère, la prépondérance de ces petites structures est encore plus marquée.
Indépendamment de leur catégorie juridique, une cinquantaine d'exploitations respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique mettent en valeur 9 % de la surface du vignoble.

Un tiers des exploitants travaillent la vigne en complément d'activité

Quelque 800 personnes dirigent ces structures viticoles, dont 80 % d'hommes. Les deux tiers sont des exploitants agricoles non salariés, proportion plus faible que la moyenne du bassin. Parce que la plupart travaillent à temps complet dans les vignes, ils fournissent 80 % de la main-d'œuvre non salariée. Hormis ces viticulteurs professionnels, 250 exploitants travaillent la vigne sur moins d'un mi-temps. Ce sont pour moitié des pluriactifs, pour l'autre des retraités, qui exploitent de petites surfaces à titre de complément. Ceci explique que la moitié des exploitants a 50 ans ou plus et que près de deux exploitants sur dix ont 60 ans ou plus. (figure 7).
Le devenir des structures viticoles des exploitants de 50 ans ou plus est incertain puisque moins d'un tiers d'entre eux connaît son successeur. Près de la moitié ne sait pas encore qui sera le repreneur et près de deux sur dix pensent que l'exploitation disparaîtra lorsqu'ils arrêteront l'activité. Cette incertitude est d'autant plus grande que la surface exploitée est petite.

Un quart des exploitants a suivi des études supérieures

Bien que la culture de la vigne soit moins professionnalisée que dans d'autres vignobles, les viticulteurs du Bugey et de Savoie ont un niveau de formation comparable à la moyenne du bassin. Un quart a suivi des études supérieures et seulement 16 % n'ont pas poursuivi d'études au-delà du collège (figure 8). À l'image de ce que l'on constate sur l'ensemble du bassin viti-vinicole, le niveau de formation des exploitants agricoles augmente au fil des générations. Si trois viticulteurs de 50 ans ou plus sur dix a un niveau d'étude au moins de niveau bac, cette proportion s'élève à un sur deux pour les 40-50 ans et à huit sur dix pour les moins de 40 ans.■

7 Plus de 80 % d'hommes parmi les exploitants viticoles

Pyramide des âges des exploitants agricoles

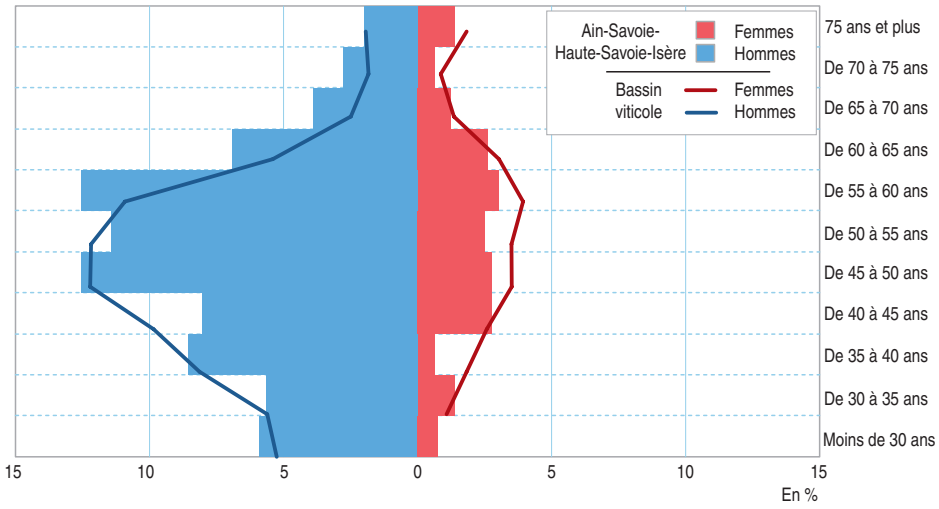

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Près d'un exploitant viticole de moins de 40 ans sur deux est diplômé du supérieur

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études

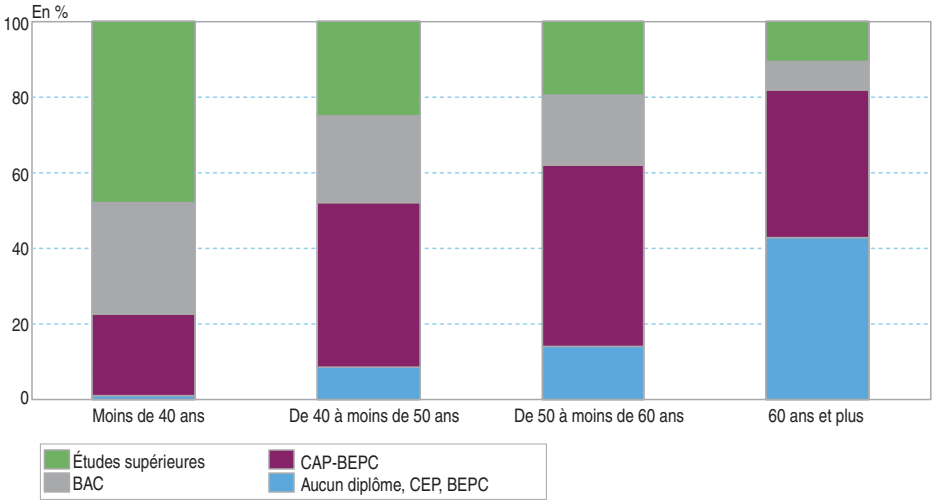

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

La filière viti-vinicole de Franche-Comté : un vignoble localisé essentiellement dans le Jura

Le vignoble franc-comtois couvre 2 140 hectares implantés sur trois départements mais se situe essentiellement dans le Jura. Il est localisé dans la partie sud-ouest de la Haute-Saône et traverse du nord-est au sud-ouest le Revermont Jurassien. De petite taille, ce vignoble produit des vins de qualité, la quasi-totalité produits sous appellation. De plus, la viticulture bio est fortement développée.
La filière viti-vinicole franc-comtoise emploie 870 salariés dont près de la moitié travaillent dans les 400 exploitations viticoles et un quart dans l'industrie des boissons. Près de 500 exploitants contribuent à la mise en valeur de ce vignoble. La majorité d'entre eux vinifient leur production en cave particulière. Les plus de 50 ans représentent plus de la moitié des agriculteurs. La moitié d'entre eux ne savent pas qui leur succédera.

Pierre Froissart, Nellie Rodriguez, Draaf et Mélanie Bouriez, Insee

1 L'essentiel du vignoble dans le Revermont jurassien

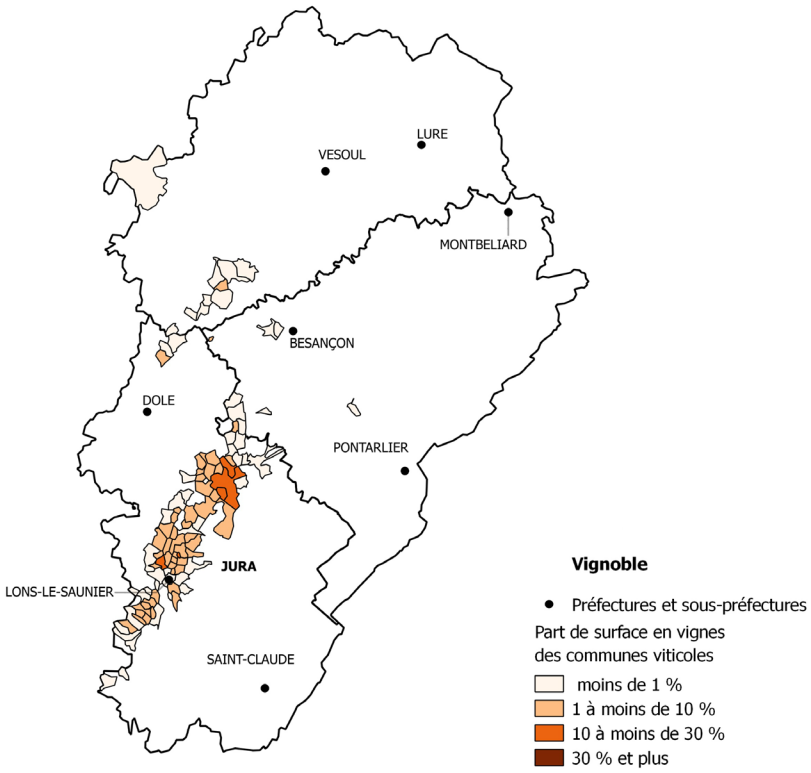

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes
Source : Douanes, CVI 2014

Un peu d'histoire...

Pline le Jeune cite les vins du Jura dès l'an 80, ce qui prouve le caractère très ancien de leur implantation. Le vignoble jurassien perdure au cours des siècles. Sa première réforme intervient en 1732 avec l'interdiction de certains cépages jugés de piètre qualité. Une partie du vignoble planté avec des cépages désormais interdits disparaît. En 1774, une liste de 14 bons plants pour le vin est publiée.
À partir de cette époque la réputation du vignoble augmente. Il continue à se développer après la Révolution et jusqu'au XIXe siècle. Le phylloxéra atteint le Jura en 1879 à Beaufort et à Arbois en 1886. C'est un Jurassien, Alexis Millardet, qui mettra au point la technique de greffage des plants sur des souches américaines, découverte fondamentale pour la survie des vignobles. En 1906, une des premières coopératives françaises de vinification est créée à Arbois, à l'image des fruitières connues depuis le XIXe siècle pour la fabrication des fromages de Comté.
Précurseur en matière de signes de qualité, le Jura obtient quatre AOC entre 1936 et 1937 : Arbois, Château-Chalon, l'Étoile et Côtes du Jura. Le Macvin sera reconnu en 1991 et c'est en 1995 que la dernière AOP, celle du Crémant du Jura, est attribuée.
Aujourd'hui, le vignoble du Jura repose sur la qualité. Les 20 000 hectares du passé, aux qualités diverses, ont laissé la place à un vignoble harmonieux de 2 000 hectares.

Le vignoble franc-comtois se décompose en trois parties de taille très inégales (figure 1). Au nord, en Haute-Saône, le vignoble de Champlitte couvre environ 115 hectares à l'ouest du département. Il est complété par des vins de pays élaborés sur une cinquantaine d'hectares autour de la commune de Charcenne, sur la partie méridionale du département. Plus au sud, dans le Jura, l'essentiel du vignoble franc-comtois s'étend du nord au sud sur 80 kilomètres, de Salins-les-Bains à Saint-Amour en passant par Arbois et Lons-le-Saunier. Ce vignoble se décline en six Appellations d'Origine Protégée (AOP) couvrant l'ensemble du département pour trois d'entre elles et de plus petites surfaces pour les trois autres. Il fait face à son homologue bourguignon, séparé de ce dernier par le fossé bressan.
Dans sa partie jurassienne, le vignoble est implanté sur le piémont et les contreforts du premier plateau jurassien appelé plateau lédonien. La topologie contraint, par endroits, à cultiver les vignes sur des pentes de 10 % à 40 %, ce qui dans certains cas, oblige les viticulteurs à travailler en terrasses. Plusieurs types de sols supportent les vignes. Pour la culture des vins rouges et rosés, les sols argileux et marneux irisés du Trias sont privilégiés. Au contraire, les marnes grises sont mieux adaptées à la culture du Chardonnay.

2 Deux hectares sur trois plantés en cépage blanc

Répartition du vignoble par cépage

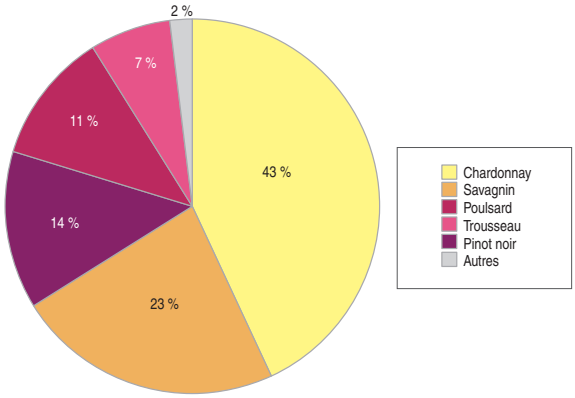

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

3 Près de huit vins francs-comtois sur dix sont des blancs

Production du vignoble selon la dénomination

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	Volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
Appellation Régionale	1 355	45 639	74	24	2
Crémant du Jura	456	17 487	87	/	13
Macvin	97	3 386	83	6	11
Vins d'Indication Géographique Protégée de Franche-Comté	85	2 947	84	7	9
Autres	63	1 708	65	18	17
Ensemble	**2 056**	**71 167**	**78**	**16**	**6**

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes , CVI 2014

Des vins blancs principalement

Le vignoble franc-comtois est très majoritairement un vignoble de vin blanc. Les deux tiers de son encépagement sont soit en Chardonnay (43 %), soit en Savagnin. Le dernier tiers est composé des cépages des vins rouges, Pinot Noir, Poulsard et Trousseau (figure 2). Ces cépages sont les seuls à être reconnus pour produire des vins sous appellations.
La présence de certains de ces cépages permet aux vins du Jura d'être des vins atypiques aux goûts très prononcés qui ne laissent aucun doute sur leur provenance. Cela est particulièrement vrai pour le Savagnin, qui s'extériorise à merveille sur ce terroir pour produire le fameux vin jaune (cf. encadré).

La quasi-totalité des vins sous appellation

Le Jura bénéficie de quatre appellations « géographiques » : Côtes du Jura, Arbois, Château-Chalon et l'Étoile et de deux appellations « produits » ; Macvin du Jura, Crémant du Jura. Le Macvin, le Crémant et les côtes du Jura couvrent l'ensemble de la zone d'appellation (figure 3). L'Arbois fut la première AOC viticole de France, l'Étoile et le Château-Chalon ont

L'or du Jura

Représentant emblématique de la typicité des vins du Jura, le vin Jaune est semblable à nul autre. Vinifié à partir du seul cépage Savagnin, son élaboration est lente et complexe. Les raisins vendangés sont placés en cuve comme pour une vinification classique. Mais une fois la fermentation alcoolique et malolactique terminée, le vin est transvasé dans des tonneaux avant d'être placé dans une cave sèche et bien aérée. Celle-ci doit avoir une amplitude thermique assez forte, entre 15 degrés l'été et 8 degrés l'hiver. Il séjournera ainsi pendant au moins 6 ans et 3 mois. Les tonneaux, qui ne sont jamais neufs, ne sont pas remplis complètement. Le vin, au contact de l'air, se protège en créant un voile constitué par les levures. Cette particularité lui donne son goût et son aspect incomparable. Il est ensuite conditionné dans une bouteille au format unique de 62 centilitres appelé le Clavelin. Le format de cette bouteille correspond à ce qu'il reste d'un litre de vin qui après vieillissement en cave a subi l'évaporation de la « part des anges », soit 38 centilitres.
Appelé également « l'Or du Jura », le vin Jaune est fêté chaque année, le premier week-end de février. On vient y percer le fût après ses 75 mois passés en cave. Cette manifestation, « La Percée du Vin Jaune », rassemble plusieurs dizaines de milliers de personnes qui viennent honorer le nouveau millésime.

4 L'industrie des boissons très présente en Franche-Comté

Répartition des salariés de la filière selon le segment

Segments	Établissements	Effectif salarié		
	Nombre	Nombre	Répartition par segment dans le département (en %)	Répartition par segment dans le bassin viticole (en %)
Activités agricoles	400	390	44	42
Fabrication de matériel viti-vinicole	7	50	6	16
Commerce de gros de matériel viti-vinicole	4	20	2	5
Industrie des boissons	22	240	28	7
Commercialisation du vin	64	160	19	27
dont : commerce de gros de boissons et intermédiaires	*25*	*120*	*14*	*24*
commerce de détail de boissons	*39*	*40*	*5*	*3*
Activités de services et organismes professionnels	4	10	1	3
Ensemble	**501**	**870**	**100**	**100**

Source : Insee, Clap 2014, traitements Draaf-Insee

5 Les deux tiers des exploitations sont des petites structures individuelles

Répartition des exploitations* selon leur catégorie juridique

Catégorie juridique	Exploitations			Surface (en ha)		
	Nombre	Part dans les 3 départements (en %)	Part dans le bassin (en %)	Totale	Moyenne	Moyenne du bassin
Exploitation individuelle	270	67,2	57,6	650	2,4	4,6
Entreprise À Responsabilité Limitée (EARL)	54	13,4	19,7	527	9,8	11,7
Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)	12	3,0	8,5	258	21,5	13,4
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)	21	5,2	3,4	276	13,1	13,9
Autres	45	11,2	10,8	429	9,6	8,4
Total	**402**	**100,0**	**100,0**	**2 140**	**5,3**	**7,5**

* Les exploitants sont ici comptabilisés au lieu d'implantation de leur siège

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

Source : Douanes, CVI 2014

6 Les exploitations de plus de 10 hectares mettent en valeur plus de la moitié des surfaces

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine

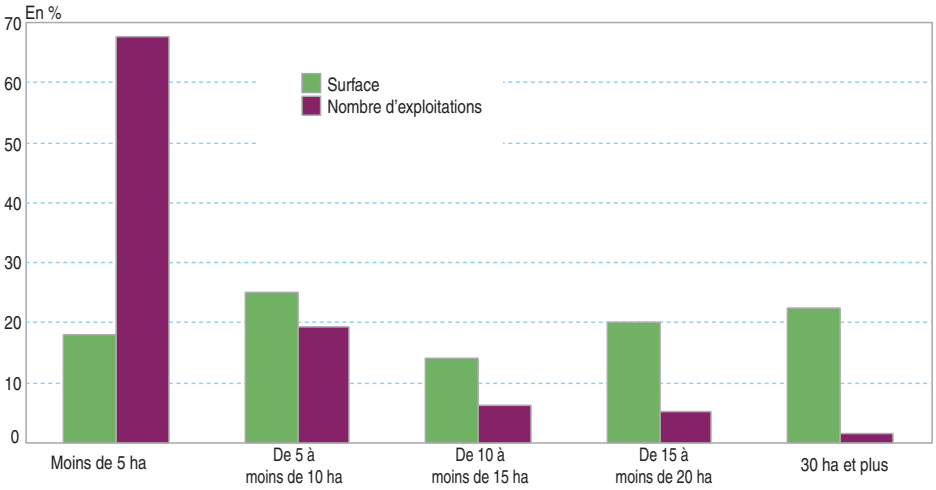

Note de lecture : 68 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 18 % du vignoble.

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Source : Douanes, CVI 2014

des aires de production plus restrictives. Les quatre appellations géographiques dominent la production que ce soit en surface ou en volume. Ainsi les deux tiers des vins sont produits en vins tranquilles AOP dont les trois quarts en vins blancs. Les Crémants, qu'ils soient blancs ou rosés, représentent un quart du volume. Pour le Jura, s'ajoute une production de Macvin qui représente environ 5 % du volume. Le reste de la production est constitué de vins sous IGP « vin de pays de Franche-Comté » constitué essentiellement du vin de Champlitte. Ce dernier a pour caractéristique d'être un vignoble replanté à partir des années 70. Il avait quasiment disparu, en tous cas sous une forme commerciale et c'est à travers la célébration de sa Saint-Vincent que des volontaires ont recréé ce vignoble.

La vente en cave particulière privilégiée

Sept exploitations sur dix vinifient en cave particulière près des deux tiers de la production du vignoble. Cette proportion élevée de la vinification en caves particulières a pour effet de privilégier la vente directe. Ainsi, lors de la campagne 2014/2015, 43 % des ventes ont été réalisées par les viticulteurs. Les quatre fruitières vinicoles vinifient et commercialisent près d'un quart du volume des vins. La vente en vendange fraîche dépasse pour sa part à peine les 10 % de la vente de la récolte.

L'export des vins du Jura, bien qu'en progression, n'est pas très affirmé, avec moins de 10 % des ventes. Pour le vin Jaune, le vin de paille ou le macvin, produits très typés, l'exportation reste confidentielle. Les Crémants sont les plus vendus à l'étranger avec 15 % de leurs volumes dédiés à l'export, soit près de la moitié des vins du Jura exportés. La majorité des exportations se fait vers l'Union européenne, les pays tiers ne représentant que 20 % des exportations, avec dans l'ordre décroissant, les États-Unis, le Japon et le Canada.

L'industrie des boissons bien représentée

En Franche-Comté, la filière viti-vinicole emploie 870 salariés. La répartition sectorielle est atypique (figure 4). En effet, bien que l'emploi reste prépondérant au sein des activités agricoles comme dans l'ensemble du bassin, les salariés sont nombreux à travailler pour l'industrie des boissons : 28 % sont employés dans ce segment en Franche-Comté contre seulement 7 % dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura. Cette particularité s'explique par la présence de l'établissement « Henri Maire SA » employeur jurassien de plus de 150 salariés, propriétaire de vignes, vinificateur et spécialisé dans la vente directe mais dont l'ensemble du personnel est regroupé dans son activité principale, l'industrie des boissons.

Les travaux des activités agricoles nécessitent une main d'œuvre ouvrière nombreuse. Ils emploient ainsi 44 % des salariés de la filière. Cinq domaines emploient 10 salariés ou plus. Six salariés de ces exploitations sur dix sont des hommes. Deux tiers travaillent à temps complet. À cette main d'œuvre permanente s'ajoutent les saisonniers, qui viennent renforcer les effectifs sur des travaux ponctuels comme la taille ou la vendange. En 2010, les exploitations viticoles ont signé 4 600 contrats de saisonniers pour 37 400 jours de travail. Ces saisonniers travaillent en moyenne 18 jours par hectare et par an, moyenne comparable à celle du bassin.

Troisième employeur, la commercialisation des boissons rassemble 19 % des emplois de la filière. Malgré la présence de deux établissements de grande taille, ce segment est sous représenté par rapport au bassin en raison de la commercialisation fréquente des vins du Jura en vente directe (caves particulières et Henri Maire).

De petites exploitations

La viticulture occupe peu d'espace en Franche-Comté, seulement 1,6 % de la surface agricole du Jura et bien moins dans les autres départements. Son poids économique n'en est pas moins important, puisqu'elle génère 20 % de la valeur produite par l'agriculture jurassienne ce qui s'explique par la forte valeur ajoutée produite par les vins sous AOP.

Avec une moyenne de 5,3 hectares par structure, les exploitations viticoles de Franche-Comté sont de taille modeste comparées à la moyenne du bassin. Les deux tiers des 400 unités mettent en valeur moins de 5 hectares et 87 % moins de 10 hectares (figure 6). Notamment, les exploitations individuelles, qui représentent les deux tiers des structures, cultivent une surface moyenne de 2,4 hectares contre 4,6 hectares dans l'ensemble du bassin. Cette caractéristique s'explique principalement par le fait que des retraités ou des doubles actifs gèrent près de la moitié des structures viticoles. Les exploitations sous forme sociétaire ont une taille plus conforme à celle observée ailleurs dans le bassin. Néanmoins, les cinquante EARL ne dépassent pas 10 hectares en moyenne soit 15 % de moins qu'ailleurs. À l'opposé, la douzaine de SCEA viticoles présentes en Franche-Comté affichent une surface moyenne très élevée. Celle-ci est tirée vers le haut par la présence de cinq domaines qui mettent en valeur entre 25 et 65 hectares, dont deux en Haute-Saône. Notamment, sur la commune de Charcenne, l'entreprise Guillaume produit non seulement du vin mais est également un des leaders français de la pépinière viticole. Elle est présente à travers le monde entier avec une production annuelle de 10 à 15 millions de plants. Enfin, dans les autres formes juridiques, la moyenne est gonflée par la présence du Domaine Henri Maire. Fort de ses 240 hectares en production, il est le plus gros domaine viticole du bassin.

La viticulture sous label Bio est bien développée en Franche-Comté. Une soixantaine de structures se sont converties à l'agriculture biologique pour une surface de 366 hectares. Ainsi, le vignoble sous label biologique couvre 18 % du vignoble, soit une part 2,5 fois plus élevée que celle de l'ensemble du bassin.

7 Des exploitants plus âgés en Franche-Comté que dans le reste du bassin

Pyramide des âges des exploitants agricoles

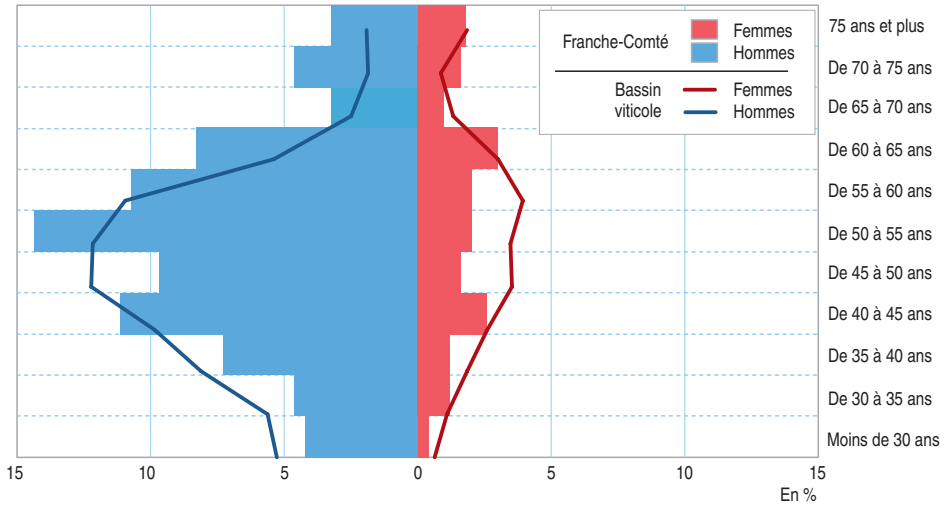

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

8 Plus de la moitié des moins de 40 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur

Répartition des exploitants agricoles selon l'âge et le niveau d'études

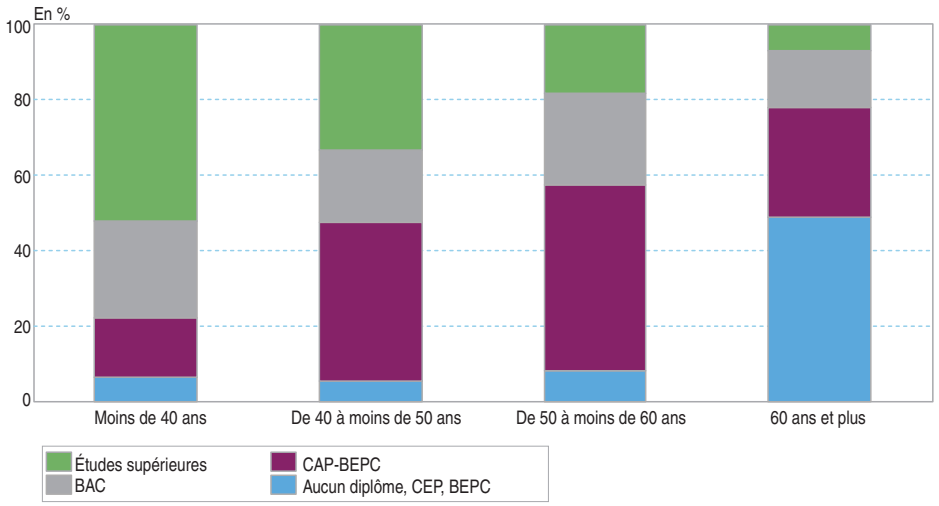

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

Des exploitants âgés

Près de 500 viticulteurs dirigent et mettent en valeur le vignoble franc-comtois en 2010. Plus de 80 % d'entre eux sont des hommes. Par ailleurs, moins de six sur dix sont des exploitants agricoles non salariés, part la plus faible du bassin. La forte présence de retraités et d'inactifs travaillant la vigne (un quart des viticulteurs) sur les petits domaines explique cette particularité. Elle explique également que la population viticole de la région soit âgée comparée à celle du bassin. Plus du quart des chefs d'exploitation ont 60 ans ou plus contre moins de 20 % (figure 7). La contrepartie est un déficit de jeunes viticulteurs. Moins d'un sur cinq a moins de 40 ans. Comme dans beaucoup de vignobles du bassin, la succession des exploitants de plus de 50 ans, qui représentent plus de la moitié des exploitants, est incertaine. En Franche-Comté, 60 % de ces viticulteurs ne connaissaient pas leur successeur en 2010 et un sur dix pensait que son exploitation disparaîtrait à l'arrêt de son activité.

Comme ailleurs, le niveau de formation des exploitants de Franche-Comté augmente avec les générations. En revanche, les viticulteurs francs-comtois de moins de 60 ans ont un niveau de formation supérieur à celui de l'ensemble du bassin : 55 % d'entre eux ont atteint le niveau du baccalauréat contre 48 % en moyenne dans le bassin (figure 8).■

Enseignement :
une offre de formation complète pour les activités de production et de commercialisation du vin

Les établissements de l'enseignement agricole du bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura offrent un dispositif complet permettant de se former aux différents métiers de la filière viti-vinicole. Six établissements, publics ou privés, ont accueilli près de 500 élèves ou étudiants et plus de 300 apprentis durant l'année scolaire 2016-2017.

Nadine Viatte et Laurent Barralis, Draaf et Chantal Prenel, Insee

1 Les formations de la filière viti-vinicole proposées par l'enseignement agricole

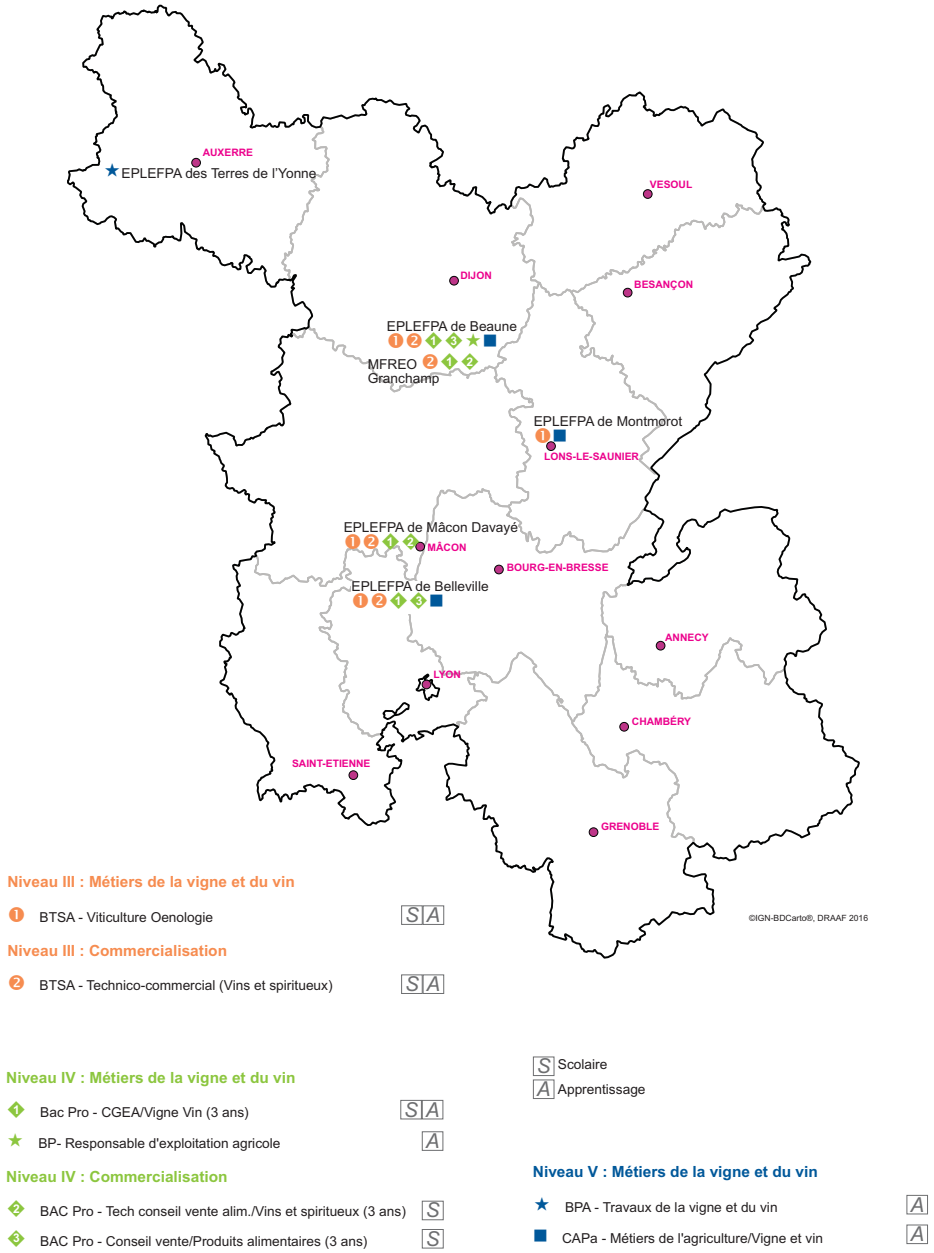

De nombreux métiers peuvent être exercés dans le domaine viticole et vinicole : viticulteur, agent viticole, tractoriste, agent de chai ou de cave, chef de culture, maître de chai, œnologue, technico-commercial en vins et spiritueux. Pour se préparer à ces métiers, les établissements de l'enseignement agricole public ou privé proposent des formations en viticulture, en vinification et en commercialisation. Ces formations s'étendent du niveau V (certificat d'aptitude professionnel agricole) au niveau III (brevet de technicien supérieur agricole). Elles peuvent être suivies soit par la voie scolaire, soit en apprentissage ou en formation continue.

Six établissements pour la filière viti-vinicole

Dans le bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie, six établissements du second degré proposent des formations. Ils sont localisés à Beaune et à Ruffey-lès-Beaune en Côte-d'Or, à Montmorot dans le Jura, à Mâcon en Saône-et-Loire, à Belleville dans le Rhône et à Champignelles dans l'Yonne (figure 1).

Près de 500 élèves ou étudiants et plus de 300 apprentis sont scolarisés dans ces établissements au cours de l'année scolaire 2016-2017 (figure 2). L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Beaune accueille plus de la moitié de ces élèves, étudiants et apprentis du bassin viticole. Créé en 1884, il est appelé plus couramment « la Viti de Beaune », tant sa spécialisation dans les formations liées à la production et à la commercialisation du vin est marquée. Il est constitué de quatre centres : un Lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole (Legta), un Centre

2 Des formations aux métiers de la viticulture dispensées essentiellement en Côte-d'Or

Répartition des élèves et étudiants à la rentrée scolaire 2016-2017 et des apprentis au 1er janvier 2016

	Côte-d'Or	Rhône	Saône-et-Loire	Jura et Yonne	Bassin viticole
Élèves et étudiants					
Niveau III – BTSA	119	0	60	0	179
Niveau IV – Bac Pro	165	71	71	0	307
Total	**284**	**71**	**131**	**0**	**486**
Apprentis					
Niveau III – BTSA	97	74	0	18	189
Niveau IV – Bac Pro, BP	45	10	0	0	55
Niveaux V – CAPA, BPA	65	3	0	3	71
Total	**207**	87	**0**	**21**	**315**

Source : Draaf Bourgogne-Franche-Comté – SRFD

de Formation des Apprentis (CFA), un Centre de Formation Professionnelle pour les adultes (CFPPA) et un domaine viticole servant de support pédagogique et d'expérimentation.

De nombreuses formations au métier de viticulteur

Pour les formations qui préparent aux métiers de la culture de la vigne, le certificat d'aptitude professionnel agricole (CAPA) « Métiers de l'agriculture/vigne et vin », le brevet professionnel agricole (BPA) « Travaux de la vigne et du vin » et le brevet professionnel (BP) « Responsable d'exploitation agricole » sont accessibles en apprentissage ou en formation continue. En revanche, le baccalauréat professionnel agricole (Bac Pro) « Conduite de gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin » dispensé, tant en formation initiale que par la voie de l'apprentissage, est majoritairement préparé par voie scolaire. Ces deux dernières formations - brevet professionnel et baccalauréat professionnel - peuvent déboucher sur l'obtention de la capacité professionnelle et à ce titre permettre l'installation en tant qu'exploitant agricole. Les élèves peuvent après le baccalauréat professionnel, poursuivre leur formation en viticulture par un Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Viticulture-oenologie ».

Dans le bassin, les métiers de la commercialisation du vin sont préparés par des formations spécifiques : le baccalauréat professionnel agricole « Technicien conseil vente en alimentation/vin et spiritueux » et le brevet de technicien supérieur agricole « Technico-commercial/vins et spiritueux ». Les lycées de Beaune et de Belleville proposent également un baccalauréat professionnel « Conseil vente/Produits alimentaires » en lien avec la commercialisation du vin. En baccalauréat professionnel comme en brevet de technicien supérieur, les élèves sont plus nombreux à suivre les formations aux métiers de la vigne qu'aux techniques de vente.

Ce dispositif de formation qui répond ainsi aux besoins de la filière viti-vinicole de la production à la commercialisation du vin est surtout présent aux niveaux IV (baccalauréat, brevet professionnel) et III de formation. En formation initiale, tous les élèves relèvent de ces deux niveaux et 63 % d'entre eux sont inscrits en baccalauréat professionnel. En alternance, six apprentis sur dix suivent leurs études dans une section de technicien supérieur agricole et parmi eux, près des trois quarts ont opté pour la spécialité « Viticulture et oenologie ».

Des formations dans les établissements d'enseignement supérieur

L'institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement, Agrosup Dijon, sous double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est l'un des six grands établissements français dédiés à ces domaines. Il propose une formation de niveau post-master « Connaissance et Commerce International des Vins ». Ce mastère spécialisé, qui s'adresse aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5, forme annuellement une douzaine de commerciaux experts du vin.

À Dijon toujours, l'institut universitaire de la vigne et du vin « Jules Guyot » assure la formation initiale et continue des étudiants dans les domaines scientifiques de la viticulture, de l'œnologie, de la commercialisation des produits vinicoles et de l'oenotourisme. Il a aussi pour mission de conduire des recherches en sciences de la vigne et en oenologie et de participer à l'avancement et à la transmission des connaissances sur la vigne et le vin. Des établissements privés offrent aussi des formations comme l'école supérieure de commerce de Dijon « Burgundy School of Business » qui propose un master spécialisé dans le commerce international des vins et spiritueux. ■

Pour en savoir plus

- **Service Régional de la Formation et Développement de l'enseignement agricole :**
  - ⇨ En Bourgogne-Franche-Comté : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/ENSEIGNEMENT-FORMATION
  - ⇨ En Auvergne-Rhône-Alpes : http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/ENSEIGNEMENT-FORMATION

- Plaquette de présentation des métiers et des formations de la région Bourgogne-Franche-Comté : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/MetF2017_cle87d2cd.pdf

Définitions

AOP : Appellation d'Origine Protégée. Créé en 1992, ce label est un signe d'identification de la Communauté européenne qui protège « la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté ».

BIVB : Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne. Il représente et défend les intérêts des vins de Bourgogne et des professionnels de la viticulture et du négoce. Il définit la politique des vins de Bourgogne sur le plan technique, économique et de la communication et conduit des actions se rattachant à cette politique.

CAVB : Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne. Elle assure la défense des intérêts collectifs de tous ceux qui concourent à la production des vins sous AOP gérés par les organismes de défense et de gestion membres de la CAVB et assure la promotion des appellations de Bourgogne.

CIVJ : Comité Interprofessionnel des Vins du Jura. C'est un organisme de concertation visant à organiser et harmoniser les pratiques et relations professionnelles entre opérateurs. Il a pour mission d'élaborer des statistiques pour une meilleure connaissance du marché et un rôle de promotion pour développer la connaissance des prescripteurs et des consommateurs sur les vins du Jura.

EARL : L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée est une forme de société civile spécialement adaptée à l'agriculture. Elle peut être familiale ou non et comprend de 1 à 10 associés, pas forcément exploitants.

Exploitation individuelle : statut juridique d'une exploitation où l'agriculteur exploite pour son propre compte des terres, des bâtiments et éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété. L'exploitant individuel est le responsable économique et financier.

ETA : Entreprise de Travaux Agricoles. Elle possède des matériels adaptés et du personnel compétent pour effectuer des prestations de services chez les agriculteurs soit pour le compte de l'agriculteur (moisson, taille de la vigne...).

GAEC : Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun permet à des agriculteurs de s'associer et de réaliser un travail en commun dans des conditions comparables à celles qui existent dans des exploitations individuelles. Tous les associés sont exploitants agricoles et partagent la responsabilité économique de l'exploitation. Un GAEC peut comprendre de 2 à 10 associés.

ODG : Organisme de Défense et de Gestion. C'est un syndicat ou une association loi 1901 qui a pour fonction de rédiger le cahier des charges d'un produit sous signe officiel d'identification de la qualité tel que l'AOP...

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole (catégorie juridique d'entreprise).

Précisions méthodologiques

Détermination des établissements et des emplois relevant de la filière viti-vinicole :

La notion de filière viti-vinicole retenue dans cette étude est celle qui regroupe l'ensemble des unités qui concourent à la culture de la vigne et à la valorisation du raisin en vin.
La Nomenclature d'Activités Françaises (Naf) utilisée pour identifier l'activité principale des entreprises et de leurs établissements ne permet pas d'isoler directement les entités appartenant à la filière viti-vinicole. Un travail d'expertise a été nécessaire, il s'est déroulé en plusieurs étapes :

- une sélection des codes d'activité de la Naf identifiant l'activité principale d'établissements pouvant potentiellement appartenir à la filière viti-vinicole a été réalisée. Elle a permis, à partir de la source Clap 2014, de dresser une première liste d'établissements pouvant potentiellement appartenir à la filière.
- cette liste a été complétée par l'inventaire des exploitations viti-vinicoles, mal identifiées dans Clap, à partir du Casier Viticole Informatisé de 2014.

Cette liste a également été complétée par des listes d'établissements obtenues auprès des organismes professionnels inventoriant notamment les œnologues, les courtiers ou les organisations professionnelles liés à la filière.

- un travail d'expertise a permis pour chacun des établissements listés de déterminer s'il appartenait véritablement au noyau de la filière (c'est-à-dire ayant une activité quasi exclusivement liée la filière viti-vinicole), s'il faisait partie d'activités partiellement liées à la filière ou s'il n'y était aucunement lié.

Le code Naf des établissements a permis de classer ceux-ci dans les différents segments et sous-segments de la filière. L'expertise a permis de modifier le classement de quelques établissements, leur attribuant un segment/sous-segment plus adéquat avec la réalité et parfois un effectif plus en rapport avec leur activité viti-vinicole.
Compte-tenu de la difficulté à isoler les entreprises qui transportent uniquement du vin, le transport n'a pu être intégré au noyau de la filière et figure en activité de soutien. Notons à ce titre que le leader mondial de transport du vin (le groupe JF Hillebrand) est présent dans le bassin viticole étudié.

Les fiches départementales portent sur la filière viti-vinicole du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura :

Le bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura s'étend sur 12 départements situés en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes dont 3 n'en font partie que partiellement : l'Isère, la Loire et le Rhône. Les fiches relatives à ces 3 départements, reflètent les activités liées à la filière viti-vinicole à l'intérieur de ce bassin viticole. Les entreprises et les emplois liés à la filière viti-vinicole d'autres bassins présents dans ces 3 départements ne sont donc pas prises en compte.

Sources utilisées dans l'étude :

- **Clap** (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) a pour objectif de connaître l'emploi salarié des établissements au 31 décembre 2014. Ce dispositif est issue d'un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques sur l'emploi salarié localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal. Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation : des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ; des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ; des données de la Mutualité Sociale Agricole en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture ; du système d'information sur les agents de l'État.
- Les **DADS** (Déclarations Annuelles de Données Sociales) permettent de connaître le profil des actifs (sexe, âge, catégorie sociale…) ayant au cours de l'année 2014 occupé un poste dans l'établissement. Elles permettent également de caractériser le poste qu'ils ont occupé (temps de travail, rémunération, type de contrat…). Les DADS constituent une formalité administrative obligatoire que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.
- Le **CVI** (Casier Viticole Informatisé) géré par les centres de viticulture de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects immatricule les exploitations viti-vinicoles. Ce fichier contient des informations sur les vignes (surfaces, caractéristiques) au niveau parcelles. De plus, les exploitations déclarent annuellement aux Douanes les surfaces et les volumes récoltés pour la production de vins, jus et moûts, permettant d'estimer la production annuelle de vins par couleur, catégorie ou nature du vin.
- Le **FARE** (Fichier Approché des Résultats Esane) est issu du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) qui fait la synthèse de données administratives (déclarations fiscales de bénéfices, DADS) et d'enquêtes sur les entreprises. Le fichier Fare permet de calculer des indicateurs financiers sur les entreprises.

Insee Dossier

Bourgogne-Franche-Comté

La filière viti-vinicole dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura

Le bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura s'étend sur douze départements des régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Toutes les activités de la filière viti-vinicole du bassin sont bien intégrées localement ce qui favorise les relations coordonnées entre les différents acteurs et un dispositif complet de formation prépare aux différents métiers de la vigne et du vin.

Dans ce dossier, la filière viti-vinicole du bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura est appréhendée à travers six territoires : la Côte-d'Or ; la Saône-et-Loire, l'Yonne, Rhône et Loire, Franche-Comté et enfin Ain, Savoie, Haute-Savoie et Isère. Le vignoble présente des spécificités selon ces territoires en ce qui concerne la superficie qu'il occupe, le cépage dominant cultivé ou encore les volumes de vin récolté, la commercialisation et la valeur des exportations. Ces territoires se distinguent aussi les uns des autres par la taille et le devenir des exploitations viticoles, le profil des exploitants et de la main d'œuvre salariée ainsi que le recours au travail saisonnier.

Dossier n° 4

Décembre 2016

ISSN : 2497-4536

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8, rue Louis Garnier

CS 11997

25 020 Besançon Cedex

Contributeurs :

- Insee : Stéphane Adrover, Mélanie Bouriez, David Brion, Emilie Vivas

- Draaf : Laurent Barralis, Pierre Froissart, Florent Maire, Nellie Rodriguez, Nadine Viatte

Directeur de la publication : Patrick Pétour

Rédacteur en chef : Martine Azouguagh

Mise en page : Sophie Gille-Meignier

Crédits photos : © DRAAF Bourgogne-Franche-Comté - © Xavier Remongin/Min.agri.fr - © Cheick Saidou/Min.Agri.Fr

© Insee 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Insee